

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

1

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,
tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46,
mél. : dlf78@club-internet.fr
site : www.langue-francaise.org

N° 200

Avril - mai - juin 2001

LE PRÉSIDENT : Rire. Jean DUTOURD	2	
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE		
Aperçu du Liban. Corinne MALLARMÉ	4	
Enseignement français à l'étranger. Claire GOYER	6	
Du Sénégal. Janet RAFFAILLAC	10	
Les brèves. Corinne MALLARMÉ	13	
LES LANGUES DE L'EUROPE		
Vers un réseau européen, puis mondial, de défense des langues. Albert SALON	16	
LE FRANÇAIS EN FRANCE		
Vocabulaire :		
L'Académie gardienne de la langue.	19	
Mots en perte. Jean TRIBOUILLARD	20	
Mots nouveaux.	22	
Quand le pluriel se singularise. Monique BRYLINSKI	23	
Savons et saponaires. Pierre DELAVEAU	24	
Les 215 manières de <i>dire</i> . Jean-Yves BONNAMOUR	26	
Autre alternative. Jacques POUJADE	28	
Tendre et coquin. Bruno DEWAELE	29	
Canon. Bernie de TOURS	30	
Histoire d'appart'. Élisabeth de LESPARD	30	
Un qualificatif universel. Joseph SANS	31	
Extraits de <i>La Lettre</i> du CSA.....	31	
Style et grammaire :		
Indescriptible. Patrice LOUIS	32	
À quel saint se vouer ! Bruno DEWAELE	33	
Helen Mac Arthur est-elle une « grande marine » ? Anne-Marie LATHIÈRE	34	
L'air du taon. Jean BRUA	38	
Le saviez-vous ?	39	
Humeur/humour :		
Une classe rêvée ! Françoise FERMENTEL	43	
Compte d'apothicaire. Jean TRIBOUILLARD	44	
Mes sympathiques chaussures. Christian HERSAN	44	
Duels épistolaires. Marie-Thérèse GABORIAUD	45	
Rabacharabia. Serge LEBEL	46	
La manie des accents circonflexes. Jean SARRAMÉA	47	
Suggestions.fr. Jean-Paul BUFFELAN-LANORE	47	
Le Cid en langue verte. François THOUVENIN	48	
Citations pour rire. Claude KOCH	49	
Agir ? :		
« English usage ». Philippe LALANNE-BERDOUITICQ	50	
Une histoire d'Iranienne. Louis HOLSTEIN	51	
Ne pas contribuer à la défiance. Jean-Pierre COLIGNON	52	
DLF et ALF plaident et gagnent. Jean-Claude AMBOISE	54	
Le scandale s'installe. Pierre-Louis MALLEN	55	
Un événement : <i>Les Français et leur langue en 2001</i> . Marceau DÉCHAMPS, Marc FAVRE d'ÉCHALLENS	56	
La langue française pour un chansonnier : Jean AMADOU	57	
NOUVELLES PUBLICATIONS. Élisabeth de LESPARD, Denis GRIESMAR, Claudie BEAUJEU et Guillemette MOUREN-VERRET	60	
VIE DE L'ASSOCIATION	I à XVIII	

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TØI. : 01 48 76 09 55 - D P T L GAL P - 2001 - 2

Revue trimestrielle
Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0303 G 59842

LE PRÉSIDENT

R I R E

On trouve de charmants détails sur Philippe Néri, dans le livre que Jouhandeau a consacré à ce saint.

Le plus aimable dans le caractère et dans la vie du fondateur de l'Oratoire, c'est la gaieté qu'il déploya dans toutes les occasions de son existence, qui dura quatre-vingts années. Jamais « les formes extérieures de la sainteté » n'ont pris un tour plus séduisant que chez Philippe Néri.

Saint Philippe, vêtu comme un clochard, respirant avec des mines de pitre un bouquet de genêts, éclatant de rire au milieu des cérémonies les plus solennelles, tirant la barbe des suisses pontificaux, accablant de brocards les cardinaux et même les papes pour les ramener à la modestie séante à toute créature humaine, est un saint délicieux. Faire de la bouffonnerie une des conséquences de la sainteté est une trouvaille sublime et mystérieuse. C'est la démarche d'un esprit pour qui tout est sur le même plan : le plan divin.

Saint Philippe se servait du rire comme d'un bouclier, quand la présence de Dieu se faisait trop envahissante. Il combattait Dieu avec les armes mêmes de Dieu. L'extase le guettait à chaque instant. La seule pensée fugitive de Dieu lui communiquait une joie si surhumaine qu'elle abolissait les contraintes de la nature. Au milieu d'un froid glacial, en plein hiver, vêtu de sa seule chemise, il étouffait de chaleur ; on entendait quelquefois son cœur battre à distance (ce cœur, d'ailleurs, avait une telle force qu'il lui défonça deux côtes : on s'en aperçut à l'autopsie) ; ses pieds quittaient la terre et il se mettait à léviter. Rien ne l'embarrassait comme ces manifestations lorsqu'elles se produisaient en public : son humilité en souffrait. Il s'arrachait à Dieu par le rire.

L'épisode de la barbe du suisse se situe le 11 février 1590. Philippe avait soixante-quinze ans ; il se trouvait sur le parvis de l'église de la Vallicella à Rome pour accueillir la procession qui venait lui remettre des reliques de la part du pape. À la vue du cortège des cardinaux, au son des fanfares et des cantiques, Philippe se sent transporté de joie, soulevé

par l'Esprit, et sur le point de perdre pied. Que faire ? Il se précipite sur l'un des suisses pontificaux qui font la haie, hallebarde au poing, et lui attrape la barbe à pleines mains ; il le félicite de cette belle barbe, accompagne ses paroles de caresses, de mines et d'éclats de rire. Et Jouhandeau conclut : « *Passé le danger de léviter, ouf !* »

Saint Philippe Néri avait reçu le don d'opérer des miracles, et il s'ingéniait à en diminuer le caractère surnaturel. Un jour il prit entre ses mains le visage d'un impotent, qui retrouva de ce fait l'usage de ses jambes. « *Tu vois bien que ce n'était rien !* » dit Philippe. Il voulait à tout prix qu'on n'allât pas imaginer que Dieu pût le traiter comme il a coutume de traiter les saints.

Dans sa vieillesse, Dieu l'habitait si fortement qu'il dut renoncer à célébrer la messe en public : on ne pouvait plus la suivre. Elle durait des heures entières. Rien ne lui échappait du mystère qu'il célébrait. À la déformation du calice, on s'apercevait qu'il en avait mordu le métal.

Jusqu'à son dernier soupir, Philippe fut gai et drôle. La joie chrétienne lui apparaissait comme un défi à la malheureuse condition de l'homme sur la terre. Il soutenait que les deux marques du diable sont la tristesse et le goût pour la logique. Cet homme, dont la sagesse était si grande et les plaisanteries si vives qu'on l'appelait le « Socrate romain », dont le charme a fasciné des foules, qui dirigeait les cardinaux, les papes et les savetiers, qui inspirait une affection passionnée aux chiens et aux chats, qui n'eut jamais une pensée égoïste, mourut vierge et dans un état de pureté presque inimaginable. Aucun homme n'a tant ri que lui ; aucun n'a été pleuré davantage. Il a apporté au monde la révélation que rien ne convient mieux à un saint qu'un certain abandon, et une hilarité de bon aloi, signes caractéristiques de la liberté des Enfants de Dieu.

Jean DUTOURD

de l'Académie française

NDLR : Pour la plus grande joie de ses admirateurs, Jean Dutourd vient de rassembler dans *Le siècle des lumières éteintes* (Plon, 370 p., 139 F ; 21,19 €), les deux cent soixante-neuf chroniques qu'il rédigea pour les lecteurs de *France-soir*, de 1992 à 1999, et celle qu'il publia dans *Le Monde* pour leur dire « *adieu* ». La langue française y est très souvent à l'honneur, nous vous en reparlerons.

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

A P E R Ç U D U L I B A N

Le 1^{er} février, M. Ghassan Salamé, ministre libanais de la Culture a ouvert l'Année de la francophonie qui doit se clore par le 9^e Sommet francophone prévu du 27 au 29 octobre, à Beyrouth. Festivals de cinéma, de musique et de théâtre, ainsi que des expositions s'étalent sur toute l'année.

Comment s'est construite cette étroite étendue de terre méditerranéenne dont les quelque 3,5 millions d'habitants parlent arabe, une bonne moitié d'entre eux s'exprimant en français ?

Entre 3000 et 1680 avant JC, venus d'Arabie et de Mésopotamie, les Cananéens – appelés plus tard *Phéniciens* par les Grecs – fondent les cités du littoral libanais. Grands navigateurs et commerçants avisés, ces Phéniciens établissent le premier alphabet, composé de 22 lettres phonétiques, à l'origine de tous les alphabets occidentaux. La conquête d'Alexandre marque le début de l'ère gréco-romaine qui va durer 1 000 ans. Puis survient l'époque byzantine, la conquête arabe qui, en 634 après JC, inaugure l'ère islamique. Après l'époque omeyyade, le califat abasside, les croisades, la lutte contre les Francs et les Mongols, le Liban subit, à partir de 1516 et jusqu'en 1918, la domination ottomane.

À partir du XVII^e siècle et jusque vers 1850, c'est la langue italienne qui est la plus pratiquée. Le premier article en français paraît en 1844. Lorsqu'en 1860 éclate une guerre civile, quelques jésuites font appel à Napoléon III qui envoie un corps expéditionnaire. Le pays est pacifié ; le Liban devient zone autonome. L'année 1861 voit la création des écoles françaises, illustrant ainsi cet adage : « *Les Anglais créent des comptoirs, les Portugais des églises, les Français des écoles.* » Si en 1866 est fondée l'Université américaine de Beyrouth, c'est en 1875 que les pères jésuites transfèrent le séminaire oriental de Ghazir créé en 1848 et établissent l'université francophone Saint-Joseph. En 1883, un accord est conclu avec la France pour la création d'une école de médecine ; cinq ans plus tard, le gouvernement français décerne à l'établissement le titre de *faculté* et, en 1889, un département de pharmacie est ouvert. La faculté délivre un double diplôme reconnu par la France et l'État ottoman. En 1910, l'université de Lyon entreprend des démarches pour créer l'École française de droit ainsi que



l'École française d'ingénieurs et, dès 1913, des professeurs lyonnais viennent enseigner à Beyrouth. Jumelée avec l'université de Lyon, après la première guerre mondiale, l'université Saint-Joseph jouera un rôle important en matière de constitution du droit libanais et, à la suite de l'indépendance du pays le 22 novembre 1943, elle devient le pilier du système universitaire. Son recteur actuel, le père Selim Abou, déclare : « *c'est la francophonie qui marque la personnalité profonde de nos étudiants, car c'est l'humanisme critique véhiculé par la culture française qui préside à leur formation* ».

Depuis le milieu du XIX^e, le français est devenu la première langue étrangère au Liban. Une majorité de jeunes Libanais sont scolarisés dans des écoles francophones qui préparent leurs élèves au baccalauréat, et plusieurs universités proposent un enseignement de recherche en français.

L'ancrage de la francophonie s'exerce aussi à travers les médias. Tant dans la presse écrite qu'audiovisuelle, le français occupe une place importante. Le quotidien *L'Orient-Le Jour* et une douzaine de périodiques, des revues universitaires et académiques sont publiés en français. Radios et télévisions officielles et privées proposent des programmes en français. Depuis 1992, le Liban est redevenu le premier importateur de presse française et le marché des publications étrangères en vente au Liban est francophone à 80 %. À Paris, la revue *Arabies (Trends en anglais)* dirigée par M. Yasser Hawary se dit le « *magazine du Liban et de la francophonie* ».

En marge et à l'occasion de ce Sommet, M. Salamé a proposé la création d'une bibliothèque nationale, de bibliothèques municipales, et souhaite créer un centre de documentation sur le théâtre libanais, une cinémathèque et, au sein du ministère de la Culture, une direction du livre. Cela ne ferait que souligner un siècle de littérature francophone. Depuis *Antar*, pièce de Chucric Ghanem, jouée à l'Odéon en 1910, la littérature libanaise s'épanouit avec la *Revue phénicienne*, des poètes comme Charles Corm, Hector Klat... À partir des années 50, des écrivains comme Georges Schéhadé, Nadia Tuéni, Salah Stétié, Amin Maalouf (prix Goncourt 1993, pour *Le Rocher de Tanios*) et de nombreux jeunes talents ne cessent de s'illustrer et d'être récompensés, car le français est aussi une langue d'avenir pour les Libanais.

Corinne MALLARMÉ

Dossier établi grâce à l'aimable accueil de M. Abdallah Naaman, attaché culturel près de l'ambassade du Liban à Paris, à la brochure officielle du Sommet et à des extraits de la *Gazette francophone*. (Bibliographie sur demande.)

ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

ÉTAT DES LIEUX

Quelques chiffres

440 établissements scolaires français
235 000 élèves, dont 78 000 français, dans 127 pays différents.
92 % de réussite au baccalauréat !

Chiffres éloquentes dont on peut s'estimer satisfait. Aucun autre pays n'a un réseau d'écoles de cette importance et dont la qualité est à la mesure de ses résultats (taux de réussite au baccalauréat supérieur de 12 points à celui de la métropole). Un raccourci optimiste qui pourtant recouvre une réalité bien déroutante pour un Français fraîchement débarqué de France. Ce dernier n'aura plus droit en effet, étant à l'étranger, à la scolarité gratuite pour ses enfants. Il découvrira que, si les programmes sont fidèles à ceux de la métropole, les établissements fonctionnent le plus souvent comme des écoles privées.

Les statuts des établissements

Établissements à gestion directe : soixante-cinq d'entre eux sont gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui dépend du ministère des Affaires étrangères. Ces établissements fonctionnent à peu près comme en France.

Établissements conventionnés : deux cent quatre d'entre eux ont passé une convention avec l'Agence : ils sont gérés, de France, par des associations comme la Mission laïque française (70 établissements) ou l'Alliance française, ou, localement, par des fondations comme à Mexico ou Sao Paulo, mais le plus souvent par des associations de parents d'élèves.

Dans ces deux cas, l'Agence nomme et rémunère du personnel titulaire de l'Éducation nationale, attribue des subventions et verse des bourses.

Établissements homologués : cent quarante et un établissements sans lien juridique avec l'AEFE, même si elle peut apporter son aide à

certains (subventions et bourses aux élèves français). Ils sont simplement homologués par l'Éducation nationale.

Statut du personnel

Expatriés : titulaires détachés de l'Éducation nationale avec contrat à durée déterminée et indemnités d'expatriation. Nombre en baisse constante. Postes attribués maintenant quasi exclusivement au personnel d'encadrement : proviseurs, intendants.

Résidents : titulaires détachés de l'Éducation nationale qui sont recrutés localement et rémunérés sur la base du traitement français, dont le contrat est en principe renouvelé tous les trois ans. L'augmentation de ce personnel depuis une dizaine d'années correspond à la transformation de postes d'expatrié en postes de résident (encore 102, en 2001) et non à la création de postes supplémentaires.

Contractuels de droit local : emplois le plus souvent précaires, médiocrement rémunérés, de plus en plus nombreux.

Ce système apparemment clair est en fait ambigu. Il ne satisfait pas les deux dernières catégories. Pour les « résidents », rémunérés sur la base du traitement français, le coût de la vie variable selon le pays considéré, donne lieu à de fortes disparités de niveau de vie. Des indemnités compensatoires, même justifiées, ne peuvent pas toujours leur être attribuées faute d'un budget à la hauteur. Le malaise s'installe dans les écoles concernées, compromettant à terme le recrutement de personnel de qualité. Quant aux contractuels, entièrement payés sur le budget local des établissements, augmenter leur salaire revient à augmenter les frais de scolarité dont la charge pèse de plus en plus lourd sur les familles.

Financement

En moyenne mondiale, les familles participent à hauteur de 50 % au budget des établissements, tous postes confondus, mais on constate une dérive à la hausse des frais de scolarité dans bon nombre de pays. Coût de la scolarité par famille : de 15 à 60 000 F par an, selon les pays et les établissements.

L'autre moitié du financement est assurée par l'Agence, sur le budget du ministère des Affaires étrangères.

Si les entreprises françaises prennent souvent à leur charge les frais de scolarité des enfants de leur personnel expatrié, le citoyen indépendant, lui, ne peut compter que sur ses propres revenus.

Les bourses

Pour remédier à l'insuffisance de ressources de nombreuses familles, un système de bourses existe pour les élèves de nationalité française. En augmentation constante, il aide aujourd'hui un élève sur quatre du réseau dans le monde. Il reste cependant insuffisant, étant donné l'augmentation des frais de scolarité et la diminution du niveau de vie des Français de l'étranger ces dernières années.

On pourrait dire que, en l'état actuel des choses, la fréquentation d'un lycée français tendra à devenir impossible pour tous ceux dont les familles ne seront pas soit bénéficiaires du statut d'expatrié, soit économiquement faibles.

Questions de fond

Bien que succinct, cet état des lieux soulève deux questions.

Enseignement à l'étranger : service public ou privé ?

C'est cette ambiguïté qu'il convient de lever, car elle empoisonne le climat social dans les établissements et perpétue les conflits entre l'Agence et ses agents. Clarifier le rôle de l'État, de son engagement vis-à-vis du citoyen français de l'étranger en matière d'éducation, est une priorité.

L'État se donne-t-il les moyens de son ambition ?

- **Un cadre trop étroit**

Il est clair que dans le cadre du ministère des Affaires étrangères (1,28 % du budget de l'État), l'enseignement français à l'étranger restera le parent pauvre. L'AEFE en est réduite à proposer une réforme à budget

constant peu satisfaisante pour les parties prenantes. Des écoles sont fermées, des postes sont supprimés ou transformés.

- **La solution budgétaire en panne**

Le ministère de l'Éducation nationale (20 % du budget de l'État), interrogé, a estimé que la règle l'empêche de contribuer financièrement au budget de l'AEFE. Pourtant, ne serait-il pas logique qu'il participât à la scolarisation des élèves français de l'étranger à hauteur de ce qu'il fait pour les élèves de la métropole ? La mesure la plus simple, augmenter le budget de l'AEFE, n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.

- **La vitrine de la France se ternit**

Si environ 40 % des élèves sont français, restent 60 % d'étrangers dont les parents ont choisi les écoles françaises. Leur confiance résistera-t-elle à la confusion actuelle ? À l'heure des regrets et lamentations sur le recul du français dans le monde, il est d'autant plus crucial de redéfinir une politique d'envergure pour l'enseignement français à l'étranger avec un budget correspondant. La concurrence ne permet ni que l'on hésite ni que l'on tarde. Si la francophonie se maintient, c'est certainement davantage grâce à ce réseau qu'aux divers Sommets et déclarations officielles dont elle fait l'objet.

Propositions

Elles se résument en une phrase : il faut définir une véritable politique de l'enseignement à l'étranger.

Cela signifie, principalement :

- accorder au personnel un statut cohérent ;
- donner la gratuité de la scolarité aux enfants français par le biais de bourses adéquates.

Claire GOYER



DU SÉNÉGAL

De retour d'une croisière sur le Bou el Mogdad, au Sénégal, notre amie Janet Raffailac nous alerte sur l'état des écoles françaises situées dans des villages auxquels on n'accède qu'en bateau.

Il faudrait encourager l'acquisition du français par les étrangers, soutenir l'action de l'Alliance française, donner de plus grandes subventions aux écoles françaises à l'étranger. Ces dernières font un très grand travail, et certains de leurs enseignants se débattent dans des conditions très difficiles. Il ne s'agit pas, bien sûr, des lycées français de Londres, de New York, de Los Angeles... où les études sont payantes, mais d'écoles françaises dans des pays où la langue officielle se trouve être... le français.

Je viens de passer une semaine au Sénégal, non pas à Dakar où l'enseignement (je crois) se porte bien, mais dans le Siné-Saloum, où seulement 20 % des enfants fréquentent l'école française et où peu d'adultes semblent parler la langue officielle du pays. Que parlent-ils ? Pour la plupart le wolof, langue maternelle de 40 % de la population du Sénégal. D'autres langues régionales sont le sérère (parlé par 16 % de la population), le peul (parlé par 13 %), etc. Ces langues ne font pas partie d'un même groupe et par conséquent n'ont pas pu être codifiées comme le furent les langues bantoues de l'Afrique de l'Est pour former le swahili.

Comme les enfants ne parlent pas le français lorsqu'ils commencent leur scolarité, le gouvernement a créé le « cours d'initiation » qui précède le cours préparatoire. Souvent, on trouve les deux classes réunies dans une même salle. J'ai vu, à deux reprises, un groupe de plus de trente élèves du CI dans la même salle que trente élèves du CP. Plus de soixante élèves dans la même salle ! Combien de nos instituteurs accepteraient de travailler dans de telles conditions ? Les effectifs du CE et du CM sont moins importants, les défections étant apparemment nombreuses.

L'école française, qui est gratuite (les parents n'ayant à payer que les fournitures scolaires), est concurrencée par l'école arabe et l'école



coranique. Dans cette dernière, les professeurs se bornent à faire réciter les versets du Coran. Le président Wade est en train d'élaborer un projet pour qu'on y fasse également de l'alphabétisation. En plus des écoles précitées, il existe quelques écoles catholiques privées et payantes.

Dans certaines classes les enfants portent la blouse « *pour qu'ils soient tous pareils* » car ils viennent de familles qui ont plus ou moins de moyens.

Les bâtiments d'école font pitié. Dans les villages, les écoles sont souvent construites en parpaings (sans enduit), le toit étant en tôle ondulée, souvent trouée. Il faut remarquer que les enfants n'ont pas classe pendant la saison des pluies qui va de juin à septembre !

Comme la majorité des enfants qui arrivent ne parlent que leur langue régionale, le maître doit savoir traduire. Cela peut soulever des difficultés lorsqu'un maître dont la langue maternelle est le sérère est nommé dans une école où les enfants parlent le wolof.

Les maîtres que j'ai rencontrés sont très dévoués et peu rétribués. Ils auraient besoin de notre encouragement et de notre soutien, car ils font un très grand travail pour la francophonie.

Alors, au lieu de chicaner sur des détails sans importance et de couper les cheveux en quatre, les amoureux de la langue française (dont je fais partie malgré mes origines anglo-saxonnes) feraient mieux d'encourager l'apprentissage de cette langue.

Janet RAFFAILLAC

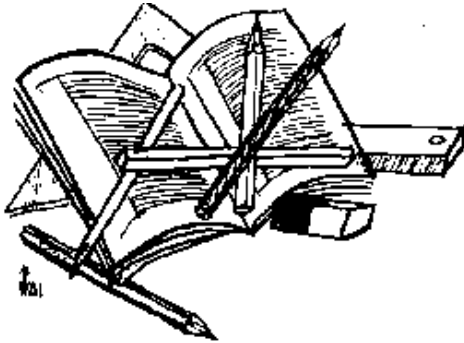
C'est donc ce qu'a fait illico Janet Raffailac et voici la lettre que lui a adressée l'un des instituteurs qu'elle avait rencontrés.

Chère collègue,

J'accuse réception de votre lettre et avoue être très touché par la diligence avec laquelle vous avez pu établir ce lien. Et je vous remercie des compliments tant encourageants que je ne saurais les oublier. Permettez-moi aussi de vous remercier au nom de toute l'école de



Diamniadio pour les riches documents dont vous nous avez fait cadeau.



En ce qui concerne les besoins, nous aimerions avoir des gommages, des taille-crayons, des règles et crayons de couleurs pour les élèves. Pour les maîtres, des papiers quadrillés et possiblement un appareil photo pour envoyer des photos et un téléphone portable pour faciliter ce lien tant cher pour moi. Cependant ne soyez nullement

surprise par tous ces manquements dont nous souffrons surtout en zone rurale où les moyens sont très limités.

Dans l'attente de vous lire bientôt, je vous prie, chère collègue, d'agréer l'assurance de toute ma considération.

Cheikh Dieylani DIOP

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.

M.

suggère l'adresse de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

chez nous

et d'ailleurs

• **Journée de la Francophonie**
Avec plus de deux cents événements organisés dans le monde pour célébrer le 20 mars, le site mis en ligne en février (<http://20mars.francophonie.org>) a enregistré en une semaine près de 74 000 visites.

Alfred Gilder a fait une conférence à **Berne** et à **Genève**, en mars, pour Le Fichier français de Berne, l'Association suisse des professeurs de français, le Club de la grammaire et la Délégation de la langue française, à propos de son ouvrage : *En vrai français dans le texte, dictionnaire franglais-français* (Le Cherche Midi éditeur).

• Succès du premier colloque consacré à **dialogue entre les mondes lusophone, hispanophone et francophone**, qui s'est tenu à la Sorbonne, fin mars. Contact : Anissa Barrak, tél. : 01 44 37 32 73, mél. : com@francophonie.org

• **Slovaquie** : La République slovaque a posé sa candidature pour l'obtention d'un poste d'observateur de la francophonie.

Bratislava a organisé en mars, pour la troisième fois, le Festival international du film francophone.

• **L'union française du Soroptimist international** a choisi comme thème de son programme spécifique le **maintien et le rayonnement de la langue française dans le monde**. Cette opération, intitulée « Florilège des amoureux de la langue française », a été lancée le 24 avril, au cours de la conférence de **Vladimir Federovski** sur les tsarines.

• **Vladimir Federovski** vient de recevoir le **prix de la francophonie**, décerné par

la Fédération nationale des associations d'écrivains de langue française.

• Le Haut Conseil de la francophonie vient de publier *État de la Francophonie dans le monde, données 1999-2000 et 6 études inédites* (La Documentation française, 2001, 652 p., 150,87 F ; 23).

• La Délégation générale à la langue française a publié la 5^e édition du **répertoire** des organismes et associations œuvrant pour la diffusion et la promotion de la langue française en France et dans le monde, sous le titre *Langue française et Francophonie* (La Documentation française, 2001, 184 p., 72,16 F ; 11).

Au **Québec**, les éditions Fides, sous l'égide du Conseil de la langue française, ont publié un ouvrage fort documenté et abondamment illustré : *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, (source : Québec-info CP 8503 Sainte-Foy, Québec G1V 4N5, site : www.quebecmonde.com).

• Le numéro 14 de la revue *Le français en Afrique* est consacré à l'ouvrage de Karine Boucher et Suzanne Lafage : *Le lexique français au Gabon (Entre tradition et modernité)*.

À commander (130 F + 25 F de frais de port pour la France et 50 F pour les autres pays) à :

M. J. Hammerschmitt, UFR Lettres, Arts et Sciences humaines, 98, boulevard Édouard-Herriot, BP 3209, 06204 Nice cedex, tél. : 04 93 37 53 16.

• Notre ami Pierre-Louis Mallen nous signale qu'« un grand hebdomadaire allemand vient de publier un appel pour que l'Allemagne se dote d'une **législation analogue à la loi Toubon** ».

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

• Au marché international du film de Cannes (du 9 au 20 mai), l'**Agence intergouvernementale de la Francophonie** a fait la **promotion des cinémas francophones du Sud** et annoncé de nouveaux projets, dont l'aide pour la distribution des films africains dans les capitales africaines.

• **Algérie** : un projet de réforme de l'enseignement public devrait voir le renforcement de l'**enseignement du français comme première langue étrangère**. Benali Benzaghrou, président de la commission chargée de cette réforme, a déclaré : « *...ce qui paraît plus accessible à nos enfants, c'est la maîtrise de la langue française comme première langue étrangère.* » Il est aussi envisagé de rouvrir le lycée français d'Alger, ainsi qu'une école de gestion et des instituts culturels français à Alger, Annaba et Oran.

Dans *La gazette de la presse franco-phone* (n° 98), **Claude Sitbon**, président des Amitiés Israël-France, **demande** à M. Boutros Boutros-Ghali d'encourager **l'entrée d'Israël dans la Francophonie** : « *... la communauté francophone [...] ne reconnaît ni mon existence, ni celle du million d'Israéliens francophones.* »

UIJPLF, 3, cité Bergère, 75009 Paris, mél. : union@presse-francophone.org
site : www.presse-francophone.org

• Le Forum francophone des affaires (FFA) lance l'opération « **2 000 stages en entreprise** », destinée à de **jeunes francophones** diplômés de l'enseignement supérieur, venant de **55 pays**. Elle leur permettra de découvrir l'entreprise en travaillant en français. De grands groupes

de chez nous

comme Vivendi, Suez, Hachette, Alcatel..., ainsi que le Medef, se sont associés à cette expérience.

• Et... **Renault** vient de créer une fondation d'entreprise destinée à « **diffuser et promouvoir la langue française** ». À l'issue de leur cursus en France, elle offrira un stage aux 22 diplômés japonais de la première promotion.

• **Suisse** : le 15^e Salon international du livre de Genève (du 29 avril au 1^{er} mai), où la francophonie était fortement représentée, avait le Portugal comme invité d'honneur.

Le saviez-vous ?

• 1 million de personnes enseignent le français dans le monde, 112 millions le parlent régulièrement et 60 millions occasionnellement, enfin 32 millions l'apprennent dans les pays non francophones.

(Fédération internationale des professeurs de français, 1, av. Léon-Journault 92310 Sèvres,
tél. : 01 46 26 53 16, téléc. : 01 46 26 81 69,
mél : fipf@artinternet.fr, site : www.fipf.com

• L'ONU prévoit que d'ici 2050, les habitants des pays ayant le français en partage passeront de 600 millions à 1 milliard 169 millions.

• Pour Marc Wilmet, président du Conseil supérieur de la langue française, « *un francophone, c'est d'abord un sujet qui est affecté d'une hypertrophie de la glande grammaticale, quelqu'un qui, comme Pinocchio, marche toujours accompagné d'une conscience langagière volontiers narquoise et qui lui demande des comptes sur tout ce qu'il dit ou écrit* ».

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

documentation et d'information (Cifdi), est installé à **Bordeaux**. Il collecte, traite, diffuse la documentation francophone et a constitué une véritable cyberthèque (banque de données de sites internet) francophone.

Responsable : Mme Danielle Bouhajed,
tél. : 05 56 01 59 00, mél. : cifdi@francophonie.org

- Le député Yves Dauge a présenté devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale un **rapport alarmant sur la situation des 223 centres culturels français** qui sont répartis dans **91 pays**. Il leur faudrait plus d'autonomie et plus de ressources financières. Cf. *Le Figaro* du 2-3 juin 2001.

Au colloque « Francophonie au pluriel », organisé par l'Année francophone internationale (du 17 au 20 mai, à Paris), l'intervention de l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre s'intitulait : « 300 000 francophones isolés au nord de la Belgique ».

APFF, Spreeuwenlaan 12, B-8420 De Haan, Belgique, tél. : 59 23 77 01, téléc. : 59 23 77 02, mél. : apff@dmnet.be

- Le président de l'Alliance française de **Dakar, Christian Valentin**, a donné une conférence le 7 juin, à l'Alliance française de Paris, sur le thème « Francophonie - Institutions et pratiques linguistiques au Sénégal ».

- Avec le soutien de DLF, l'association **DEFY** (Développement de l'entraide francophone yvelinoise), organisera, au mois d'octobre à Élancourt, une « **Dictée de la francophonie** ».

- À l'occasion du prochain sommet de Beyrouth, le **Centre Wallonie-Bruxelles** à

Paris invite, du 12 juin au 15 septembre, une **cinquantaine d'artistes**, auteurs, poètes, intellectuels, comédiens qui vivent et créent au **Liban**.

Renseignements : 7, rue de Venise, 75004 Paris, tél. : 01 53 01 96 96, téléc. : 01 48 04 90 85, mél. : cwbp@paris@hotmail.com

- Huit concours culturels, huit compétitions sportives seront cet été au programme des **IV^{es} Jeux de la Francophonie au Canada** : www.jeux2001.ca

- L'**Alliance Champlain** vient de mettre en service sa **banque de terminologie sur l'internet**. Sous le nom de « **Francallia** », ce site se propose de faire découvrir toute la richesse et les facultés d'adaptation de la langue française.

- Tunis : Le Quotidien**, nouveau journal en **langue française**, est édité par le groupe Dar Anwaar. C'est le quatrième quotidien tunisien francophone après *La Presse*, *Le Renouveau* et *Le Temps*.

lieu la 12^e **Fête de la francophonie américaine**, organisée par France-Louisiane Franco-Américanie-Champagne en partenariat avec les Amitiés nord-américaines de Champagne-Ardenne.

Contact : Hélène Durand, Maison des Associations, 63, av. Pasteur, 10000 Troyes, tél. : 03 25 37 82 14 téléc. : 03 25 37 36 89
mél. : durand.phil.in@wanadoo.fr

Corinne MALLARMÉ

LES LANGUES DE L'EUROPE

VERS UN RÉSEAU EUROPÉEN, PUIS MONDIAL, DE DÉFENSE DES LANGUES

Premiers signes de réveil de l'allemand

Après la loi Bas-Lauriol de 1975 en France, la loi 101 de 1977 au Québec, l'inscription en 1992 de la langue dans l'article 2 de la Constitution française, la loi Toubon du 4 août 1994, auxquelles il conviendrait d'ajouter à la fois les textes israéliens sur l'hébreu et les mesures prises par des États fédérés des États-Unis d'Amérique pour affirmer le rôle de langue officielle de l'anglo-américain face à la montée de l'espagnol, les francophones se trouvent de moins en moins isolés et moqués dans leur combat d'avant-garde pour le maintien de la diversité culturelle et linguistique du monde par des voies constitutionnelles et législatives.

En effet, la Pologne a adopté en 2000 une loi protectrice de la langue polonaise. Un appel émouvant, écho du manifeste des intellectuels français de 1992, vient d'être lancé à toute l'intelligentsia italienne, par une association « Bella Lingua », de création récente dans la Péninsule. Des associations brésiliennes, en contact avec les nôtres, ont amené des députés à déposer une proposition de loi actuellement en discussion au Parlement de Brasilia.

Et voici que, des deux associations allemandes partenaires des nôtres : la « Verein deutsche Sprache », familière à DLF, et la « Gesellschaft für deutsche Sprache », qui se préoccupent de la défense et de l'avenir de la langue de Goethe, l'une vient de rédiger un excellent avant-projet de loi pour sa protection et sa promotion en Allemagne et dans les institutions européennes.

Dans une annexe de pénétrante analyse comme dans l'exposé des motifs, ses promoteurs reconnaissent que leurs élites et l'opinion publique ne sont pas actuellement prêtes à admettre que des mesures constitutionnelles et législatives fédérales soient aussi nécessaires et efficaces en matière de langue qu'elles ont pu l'être dans les domaines de la sécurité sociale, de l'environnement, du droit du travail, des baux locatifs, etc. Selon eux, leurs compatriotes sont encore, plus de 50 ans après la défaite, mal à l'aise dans leur relation avec leur langue, leur histoire, leur nation, et toujours enfermés dans leur fascination et leur suivisme à l'égard du principal vainqueur.



Beaucoup d'Allemands, habitués à craindre le nationalisme et même le patriotisme, et à se penser européens et citoyens assagis du monde – du moins de sa partie occidentale – trouveraient que l'usage généralisé de l'anglais comme langue seconde, voire comme langue unique de l'avenir, relève d'un universalisme souhaitable, confortable, et profitable. Du reste, dans la plupart des domaines vitaux de l'activité nationale, dans les sciences, les techniques, les affaires, les médias, et même dans la vie courante, l'invasion de l'anglo-américain aurait, aux yeux de beaucoup, causé en plus d'un demi-siècle des dégâts difficilement réversibles. L'allemand a, en effet, souffert cruellement de l'absence d'une Académie et de création néologique et terminologique, et de l'indifférence des dirigeants comme de la population.

Il ne semble pas abusif de parler aujourd'hui d'un réveil, en ce domaine comme dans d'autres, d'une Allemagne réunifiée qui reprend conscience de sa force, de sa très grande ouverture au monde, et de son poids spécifique en Europe. Si elle paraît perdre ses enfants et ses marks, elle retrouve sa capitale, sa fierté et ses marques.

La France, comme à d'autres moments de l'histoire européenne, n'aura pas été étrangère au réveil allemand, alors même qu'elle semble se relâcher à son tour. Dans plusieurs universités d'outre-Rhin, encore fidèles à leurs traditions, se sont levés des professeurs, familiers ou proches pour la plupart de notre langue et de notre culture, qui ont observé et envié l'effort français de ces trente dernières années, aussi timide et insuffisant fût-il. Ils s'y réfèrent ouvertement et abondamment. Ils déplorent que la presse de leur pays ait été la plus virulente dans les attaques contre la loi Toubon, à l'unisson de la presse anglo-saxonne et d'une partie de la nôtre. Ils militent pour engager leur pays dans un combat analogue pour la langue et la culture allemandes, pour la diversité linguistique et culturelle du monde, et contre l'adoption de l'anglo-américain et des modes et stéréotypes des États-Unis d'Amérique. Ils savent que leur succès dépend d'une action longue et opiniâtre pour sensibiliser, voire rééduquer, leur opinion publique désinformée. Mais les acquis chez nous leur paraissent assez probants pour qu'ils transposent chez eux ceux des principes, des argumentaires, des institutions et des textes qui leur paraissent transposables, compte tenu des différences fort bien analysées des philosophies, des histoires et des cultures entre les deux pays. Dans une Allemagne très fédérale, ils estiment



indispensable que cette affaire relève du Bund (pouvoir fédéral) et non des Länder, sous la forme d'une grande loi et d'institutions fédérales, voire d'un ancrage dans la Constitution (*Bundesverfassung*), à l'instar de la France.

Leur avant-projet : « *Gesetz über den Schutz der deutschen Sprache* » (« Loi sur la protection de la langue allemande ») présente de grandes similitudes avec la loi Toubon. Il suffit ici de les énumérer brièvement :

- l'affirmation du rôle fondamental de la langue pour l'unité du pays, la cohésion sociale et l'intégration des étrangers ;
- les domaines couverts : affichage, publicité, enseignement, etc. ;
- la protection du consommateur, ainsi que du travailleur et du citoyen dans leurs relations contractuelles et dans la vie des entreprises ;
- l'affirmation du rôle de l'allemand dans la vie universitaire et scientifique, dans les colloques et les congrès ;
- l'instauration de sanctions et amendes diverses pour faire respecter la loi ;
- le pouvoir donné à des associations agréées d'ester en justice dans ce même but.

L'inspiration française non plus de la loi Toubon, mais des institutions et pratiques antérieures, se retrouve dans les dispositions de l'avant-projet allemand qui créent une Académie souveraine et instituent des commissions ministérielles de terminologie.

L'avant-projet allemand – il est intéressant de le noter – propose d'aller plus loin que la loi Toubon dans le domaine des sciences et de la recherche, et surtout dans celui de la radio et de la télévision.

Les auteurs de ce texte ne se font guère d'illusions sur ses chances d'être adopté dans un avenir très proche. Mais le mouvement est lancé. Une résistance allemande s'est levée.

Avec les associations allemandes, italienne, brésiliennes, bientôt hollandaise et russe, puis toutes celles qui voudront les rejoindre, les associations françaises espèrent bien créer un véritable réseau européen et mondial afin de lutter pour la diversité culturelle et linguistique. Ce mouvement ne s'arrêtera plus. Nos divers « responsables » sont invités à le prendre en considération pour ce qui les concerne. Tous les lecteurs de cette note sont appelés à lui apporter leur adhésion et leur soutien actif.

Albert SALON

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

MAJEUR, -EURE adj. et n. XIV^e siècle, *majour*. Emprunté du latin *major*, « plus grand ».

I. Adj. 1. Qui est le plus grand, le plus important. *Il a perdu dans cette affaire la majeure partie de sa fortune. La majeure partie de l'assistance. C'est sa préoccupation majeure.*

RELIG. CATHOL. *Ordres majeurs*, la prêtrise, le diaconat et, jusqu'en 1972, le sous-diaconat [...].

LOGIQUE. *Le terme majeur d'un syllogisme catégorique* ou, subst., *le majeur*, le terme qui a la plus grande extension et sert de prédicat à la conclusion. [...]

MUS. *Seconde, tierce, sixte, septième majeure*, intervalle plus grand d'un demi-ton chromatique que le même intervalle mineur. [...]

JEUX DE CARTES. *Tierce, quarte ou quatrième, quinte majeure*, suite des trois, quatre ou cinq cartes les plus fortes d'une même couleur. [...]

2. Par ext. et souvent abusivement. Qui est très grand, considérable, d'une importance exceptionnelle. *Une affaire d'un intérêt majeur. Cet événement tient à des causes majeures. Erreur, difficulté majeure. Souci majeur.* DROIT. *Force majeure*, voir *force*.

3. En parlant d'une personne. Qui a atteint l'âge prescrit par la loi pour jouir et user de la plénitude de ses droits et pour pouvoir contracter valablement. [...]

II. N. 1. N. m. Le troisième et le plus long des doigts de la main (on dit aussi *médus*).

2. Personne qui a atteint l'âge de la majorité. *Un majeur, une majeure.* [...]

MALENTENDANT, -ANTE adj. XX^e siècle. Composé de *mal* et du participe présent d'*entendre*. Qui souffre d'une perte partielle de l'ouïe. Subst. *Un malentendant, une malentendante.*

S'emploie à tort pour sourd ou dur d'oreille.

MALGRÉ prép. XIII^e siècle. Composé de l'adjectif *mal* et de *gré*.

1. Contre le gré de, contre la volonté de. *Il a fait ce mariage malgré père et mère.* Surtout avec un pronom personnel. *Il a dû partir malgré lui.* [...] HIST. *Les malgré-nous*, surnom donné aux Alsaciens et aux Lorrains enrôlés contre leur gré dans l'armée allemande, durant la Seconde Guerre mondiale.

2. En dépit de, nonobstant. *Il est parti malgré la rigueur du temps.* [...] Loc. *Malgré tout*, en dépit de tous les obstacles, quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. *Il gardera mon appui malgré tout.*

3. Loc. conj. *Malgré que*. S'emploie dans la langue soutenue avec le verbe *avoir* conjugué au subjonctif. *Malgré que j'en aie*, quelque mauvais gré, si mauvais gré que j'en aie ; contre mon désir ou ma volonté. *Je reconnais les mérites de mon rival, malgré que j'en aie. Elle ne put cacher son dépit, malgré qu'elle en eût.*

Même si de nombreux écrivains ont employé malgré que dans le sens de bien que, quoique, il est recommandé d'éviter cet emploi.

* Extraits du fascicule MAÎTRISER À MARTEAU-PIQUEUR (27 mars 2001) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S E N P E R D I T I O N

R I R E S D ' A U T R E F O I S

BALIVERNER v., dont *baliverne* serait le déverbal qui lui a survécu : amuser, tromper par des contes frivoles. Ex. :

« Êtes-vous ivre ou folle de me baliverner avec vos contes bleus ? » (Regnard.)

BOUFFER v., tiré d'un radical expressif *buff*, c'est souffler en gonflant les joues :

a) pour témoigner qu'on est de mauvaise humeur, dans une colère qui n'éclate pas. Ex. : « *Le grand écuyer (après cette sottise) se releva le nez de dessus la table, regarda toute la compagnie, toujours bouffant.* » (Saint-Simon.)

b) pour faire rire par des grimaces. « Bouffer et pouffer, selon Littré, sont deux formes d'un même mot. »

BOUFFE adj., déverbal de *bouffer* : qui est plaisant, comique. Ex. :

« À l'air qui jase d'un ton bouffe
Et secoue au vent ses grelots,
Un regret, ramier qu'on étouffe,
Par instants, mêle ses sanglots. » (Th. Gautier.)

Opéra bouffe : opéra gai, de caractère léger et de ton populaire, par opposition au grand opéra.



BOUFFON n. m., celui qui était chargé de distraire les personnes de la cour par ses extravagances et ses insolences, le bouffon du roi. Par ext., personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire par des facéties. Ex. :

« *Rabelais, quand il est bon, est le premier des bons bouffons.* » (Voltaire.)

Adj., qui tient du bouffon, qui fait rire. Ex. :

« *Ces égrillards iraient d'humeur bouffonne
Pincer au lit le diable et ses suppôts.* » (Béranger.)

BOUFFONNEUR n. m., celui qui joue des farces. Ex. :

« *Je me suis aujourd'hui trouvé au spectacle du midi, pensant y voir quelque farce ou quelque bouffonneur.* » (Malherbe.)

COMÉDIE n. f., toute sorte de pièce de théâtre. Ex. :

« *Racine a fait une comédie qui s'appelle Bajazet.* » (Mme de Sévigné.)

COMIQUE adj., qui concerne le théâtre ou les acteurs. Ex. :

« *La vie comique n'est pas si heureuse qu'elle le paraît.* » (Scarron.)

RIDICULE du latin *ridiculus*, de *ridere*, « rire ».

1. adj., qui excite le rire, amusant. Ex. :

« *Il semble que l'on ne puisse rire que des choses ridicules : l'on voit néanmoins de certains gens qui rient également des choses ridicules et de celles qui ne le sont pas.* » (La Bruyère.)

2. n. m., personne ridicule. Ex. :

« *Et l'on m'en a parlé comme d'un ridicule.* » (Molière.)

RIDICULITÉ n. f., défaut de ce qui est ridicule. Ex. :

« *L'impertinence de son esprit et la ridiculité de ses manières...* » (Mme de Sévigné.)

RIEUX n. m., variante de *rieur*. Ex. :

« *Je ne vois pas que les rieux soient de son côté.* » (La Rochefoucauld.)

SE RIGOLER v. pron., se divertir, se donner du bon temps. Ex. :

« *Le bonhomme Grandgousier, buvant et se rigolant avec les autres, entendit le cri horrible que son fils avait fait, entrant en lumière de ce monde.* » (Rabelais.)

RIOTER v., rire un peu, doucement, sous cape. Ex. :

« *Couché dans les genêts, Archias riotait : un petit rire qui ressemblait au cri des pintades.* » (Jean Giono.)

RIRE v., rire à quelqu'un, lui faire un accueil flatteur. Ex. :

« *On l'accueille, on lui rit, partout il s'insinue.* » (Molière.)

SE RIRE v. réfl.,

a) s'amuser, se divertir, plaisanter. Ex. :

« *...si un autre, en se riant, avait dit quelque chose de naïf...* » (Malherbe.)

b) se moquer de, ne tenir aucun compte de, mépriser. Ex. :

« *Le débauché se rit des sermons de son père.* » (Régnier.)

RIS n. m., rire, sourire. Ex. :

« *Elle [la Sagesse] sait mêler les jeux et les ris avec les occupations graves et sérieuses.* » (Fénelon.)

RISÉE n. f., plaisanterie. Ex. :

« *Fais-tu d'une risée un discours d'importance,
Et d'un mot dit par jeu tires-tu conséquence ?* » (Rotrou.)

Éclats de risée : éclats de rire. Ex. :

« *À tous les éclats de risée, il haussait les épaules...* » (Molière.)

SOURIS n. m., sourire. Ex. :

« *Un souris par mégarde à ses yeux dérobé...* » (Corneille.)

Jean TRIBOUILLARD

M O T S N O U V E A U X *

LOGICIEL DE NAVIGATION (pour *browser*), synonyme NAVIGATEUR : Dans un environnement de type internet, logiciel qui permet à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents, et d'exploiter les liens hypertextuels qu'ils comportent.

LOGICIEL MÉDIATEUR (pour *middleware*) : Logiciel qui permet le fonctionnement de plusieurs ordinateurs en coordination, en attribuant à chacun une tâche spécifique, comme les échanges avec les utilisateurs, l'accès aux bases de données ou aux réseaux.

Note : Le terme *logiciel médiateur* désigne aussi un logiciel qui permet de coordonner le fonctionnement de plusieurs logiciels au sein d'un même ordinateur.

MODULE D'EXTENSION (pour *plug-in*) : Élément logiciel que l'on adjoint à une application pour en étendre les fonctions.

NAVIGATEUR, voir LOGICIEL DE NAVIGATION.

PAGE D'ACCUEIL (pour *home page*) : 1. Page de présentation d'un site sur la toile mondiale. 2. Page de tête affichée par un logiciel de navigation.

PAGE SUR LA TOILE (pour *webpage, web page*).

PARE-FEU, voir BARRIÈRE DE SÉCURITÉ (*DLF*, n° 196, p. 20).

PASSERELLE (pour *gateway*) : Dispositif destiné à connecter des réseaux de télécommunications ayant des architectures différentes ou des protocoles différents, ou offrant des services différents.

Note : Une passerelle peut par exemple connecter un réseau local d'entreprise avec un autre réseau local public de données.

PIRATE (pour *cracker*) : Personne qui contourne ou détruit les protections d'un logiciel, d'un ordinateur ou d'un réseau informatique.

QUESTIONS COURANTES, voir FOIRE AUX QUESTIONS (*DLF*, n° 198, p. 18).

* Extraits du fascicule – *Vocabulaire de l'internet* (16 mars 1999) – publié au *Journal officiel* et disponible à la Délégation générale à la langue française, 6, rue des Pyramides, 75001 Paris, tél. : 01 40 15 80 00, téléc. : 01 40 15 36 76.

QUAND LE PLURIEL SE SINGULARISE

Sait-on qu'en passant du singulier au pluriel un mot peut changer de sens jusqu'à en perdre sa noblesse, que contrairement à ce que nous suggère le bon sens, le singulier peut être de loin plus valorisant que le pluriel ? Il en est pourtant ainsi lorsqu'il s'agit d'une abstraction.

Le bien et le mal, si difficiles à définir, deviennent *les biens*, terriblement matériels, et *les maux*, tristement physiques !

Si *l'honneur* est noble, *les honneurs*, hormis les honneurs militaires, ont un petit côté quelquefois dérisoire. Devant *la vérité* on s'incline, mais on dit à quelqu'un *ses quatre vérités*. *La bonté* est une vertu, toujours admirable, mais on a *des bontés*... qui ne pèsent pas lourd !

Le bonheur, dont la recherche peut être le but d'une vie, se transforme au pluriel en peu de choses : *de petits bonheurs*. *L'espérance* peut faire vivre, mais *les espérances* ont besoin d'une mort pour se concrétiser ! *L'esprit* nous élève au-dessus de la matière, mais *on perd ses esprits* ou *on les reprend*. Et que dire de *la générosité*, de *l'assurance*, de *la volonté*, qualité reconnue qui perd aussi de sa force au pluriel, surtout s'il y en a trente-six ! *La folie* est redoutable, *les folies* ne sont qu'extravagances.

Ainsi se vérifie toute la finesse de notre langue et s'explique l'attrait qu'elle exerce sur tant d'écrivains qui l'utilisent avec bonheur quand elle n'est pas leur langue maternelle.

Monique BRYLINSKI

Cercle Blaise-Pascal

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

SAVONS ET SAPONAIRES

Un billet précédemment paru invitait à se pencher sur les expressions *passer un savon* et *savonner la tête*. Nous y voici.

Savonner c'est d'abord « nettoyer, blanchir avec du savon ». Puis le sens se généralise : « *Les eaux et la douche de Vichy m'ont si bien savonnée, que je crois n'avoir plus rien dans le corps* » (Mme de Sévigné, 1^{er} juillet 1676). Enfin naquit un sens figuré. Ainsi Voltaire, dans une de ses lettres, note à propos d'un épisode de la vie d'Henri IV : « *Ribaudier et Cogé vous laveront la tête, et Christophe vous savonnera.* »

Sapo n'apparaît que dans les auteurs latins du II^e siècle, par emprunt aux populations du Nord, probablement gauloises (« *Galliarum hoc inventum* », dit Pline), qui fabriquaient un savon de plomb pour les soins de la chevelure. L'origine serait le germanique **saipôn*. L'anglais dit *soap* et l'allemand *Seife*. **Savon** n'est cité en français qu'au XII^e siècle. Les premières productions industrielles datent de cette époque. Peu à peu se constitua un vocabulaire dérivé : **savonnier** (1292), **savonnerie** (1313), **saponifier** (1797), **savonneux** (vers 1700), qui deviendra synonyme d'*onctueux*, **saponification** (« art de fabriquer le savon », 1792), **saponifiable** (XIX^e s.). **Insaponifiable** (1867) n'apparaît qu'après les travaux de Chevreul sur la nature des corps gras : mieux que « ce qui n'a pas été saponifié », il faut comprendre « ce qui est insoluble dans l'eau après traitement par un alcali à chaud » – la fraction insaponifiable est un mélange d'hydrocarbures, d'alcools à longue chaîne, de stérols, etc. Plusieurs fractions insaponifiables d'avocat, de maïs, de soja... trouvent des applications dans des médicaments contre des affections du parodonte et la sclérodermie.

En généralisant, on construisit **saponine** (1832), puis **saponoside** (1972), pour des substances naturelles à propriétés voisines de celles des savons, ainsi que **sapogénine**.

Pourquoi ce rapprochement ? Parce que les savons, qui sont des sels alcalins d'acides gras, et les saponines ont ceci de commun qu'une partie de leur molécule est amie de la phase grasse (pôle lipophile)

tandis qu'une autre partie s'accommode de l'eau (pôle hydrophile) ; il en résulte une tendance du corps gras à s'émulsionner dans la phase aqueuse.

À partir de *saponarius* en latin tardif, les botanistes avaient créé *saponaria*, « **saponaire** » (1562), pour désigner une plante dont la décoction des racines mousse à la façon de l'eau de savon. Il s'agit d'une herbacée d'Europe curieusement non citée par Jacques André parmi *Les noms de plantes dans la Rome antique* (Les Belles Lettres, Paris). Quelles plantes à saponines utilisait-on dans l'Antiquité ? Du lierre, comme, à défaut de savon, on se reprit à le faire pendant la dernière guerre ? On parle encore de *saponaires blanches* pour des gypsophiles du Moyen-Orient à racines tubérisées très riches en saponines et servant de matière première industrielle en cosmétique.



Savonnette (1579), « petit savon », prit bientôt un sens particulier dans l'expression *savonnette à vilain* : le droit payé pour acheter une terre servant à l'anoblissement. En horlogerie, *une montre savonnette* possède une double boîte. C'est au XVII^e siècle encore que **savonnerie** trouva un nouvel essor : dans une fabrique de savon désaffectée, située à Chaillot, en aval de Paris, sur les berges de la Seine, fut installée une manufacture de tapis qui devint vite célèbre.

Les **savonniers** des Indes et d'Amérique du Sud sont réputés dans les pays d'origine pour fournir des écorces à propriétés moussantes, d'où les noms savants *Sapindus*, *Sapindacées*, *Sapindales*, faits de *sap* et d'*ind*, depuis *indus* – tout ce qui était exotique a longtemps été supposé venir des Indes. S'y rattache d'ailleurs le **marronnier d'Inde**, arbre originaire des Balkans, désigné par *hippocastanus*, *horsechestnut* et *Pferdekastanie*, respectivement en latin, anglais et allemand. En effet, les palefreniers turcs traitaient la peau des chevaux avec une décoction de marron d'Inde pour ses effets détergents.

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

LES 215 MANIÈRES DE DIRE

Notre vocabulaire, c'est-à-dire l'ensemble des mots que nous utilisons, est souvent assez restreint. Ainsi, le verbe *dire* est l'un des plus employés de la langue française. Pourtant, ce verbe « passe-partout » peut avantageusement être remplacé par plus de deux cent quinze synonymes ou tournures équivalentes, beaucoup plus « parlantes » et précises.

Parole : *ânonne, articule, bafouille, baisse la voix, balbutie, baragouine, bégaie, braille, bredouille, chevrote, chuchote, coupe la parole, crie, déclame, desserre les dents, s'égosille, élève la voix, s'exclame, grommelle, hausse le ton, hurle, interrompt, marmonne, murmure, ouvre la bouche, parle (à voix haute ou basse), perd la parole, prend la parole, prononce des paroles, psalmodie, récite, répète, répond, reste court, rompt le silence, tient des propos, tonne, vocifère.*

Énonciation : *a la langue bien pendue, apostrophe, s'adresse à, bavarde, demande, devise, échange des paroles, énonce, s'entretient de, s'étend, explique, (s')exprime, fait état de, indique, montre, observe, palabre, parle d'abondance (couramment), précise, prévoit, présente, rabâche, radote, rappelle, remarque, soliloque, souligne, suppose.*

Information : *annonce, apprend, cite, colporte des rumeurs, communique, détaille, développe, divulgue, donne connaissance, ébruite, énumère, informe, fait le compte rendu, fait part, fait savoir, met au courant, narre, propage, publie, raconte, rapporte, relate, rend compte, renseigne, répand une nouvelle, signale, transmet, trompette.*

Opinion : *aborde un sujet, accepte, admet, affirme, allègue, approuve, avance l'idée que, avoue, commente, confesse, confirme, considère, constate, contredit, craint, croit, déclare, se dédit, défend la thèse du, désapprouve, dévoile, discute, discours sur, disserte, donne sa*

version des faits, émet le souhait que, s'emporte, énonce, espère, estime, exhale sa colère, expose, interpelle, interprète, manifeste bruyamment, marque, mentionne, objecte, opine, penche pour, pense, pérorer, plaisante, prêche, préfère, prend le thème de, profère, professe, se prononce pour, reconnaît, ressasse, se rétracte, révèle, souhaite, soutient, témoigne, traduit.

Critique : *cancane, combat, conteste que, critique, ne croit pas que, déblatère, se demande si, doute que, s'élève contre, s'étonne que, exprime son désaccord, s'inscrit en faux contre de tels propos, s'insurge contre, s'interroge sur, met en doute, nie que, objecte que, s'oppose à, ne pense pas que, ne voit pas que.*

Confidence : *confie, s'épanche, évente un secret, fait allusion, glisse, insinue, laisse entendre, met sur le tapis, s'ouvre, parle à mots couverts, parle à voix basse, propose, souffle, sous-entend, suggère, susurre.*



Autorité : *assigne, avertit, avise, commande, convainc, dénonce, dicte sa volonté, entraîne son auditoire, harangue, inculque, instruit, juge, intime, mande, nomme, notifie, ordonne, parle haut et fort, persuade, proclame, recommande, rectifie, rend son verdict, rétorque, signifie, spécifie, stipule, tranche.*

Jean-Yves BONNAMOUR

NDLR : Jean-Yves Bonnamour est l'auteur du *Guide pratique de l'écrit* (EVO - Chronique sociale, 1997) d'où il nous a suggéré d'extraire ces pages.

AUTRE ALTERNATIVE

Les dictionnaires Larousse et Littré sont bien d'accord sur les deux sens dans lesquels le mot *alternative* doit être utilisé en français correct : indépendamment de son troisième sens – la consécration dans l'arène du torero novice –, cela peut être soit la succession de deux choses opposées ou venant tour à tour, soit le choix entre deux possibilités ou deux propositions. Le Littré critique au passage l'expression « *choisir entre deux alternatives* », puisque l'alternative, prise dans ce sens, comporte déjà les deux termes du choix.

Le malheur a voulu que l'anglais nous empruntât le terme en lui donnant, outre la seconde acception du mot français, le sens des mots ou expressions *variante*, *substitut*, *solution de remplacement*, *solution de substitution* ou tout simplement *autre possibilité*.

Et ce qui devait arriver arriva : des traducteurs novices, pressés ou désinvoltes, l'ont transposé tel quel de l'anglais en français mais dans la seconde acception anglaise. Or le Larousse, que d'aucuns considèrent pourtant comme très accueillant, précise bien, comme deuxième sens d'*alternative* : « *Calque de l'anglais [emploi critiqué]. Solution de remplacement.* » Je dirai qu'en fait il est critiquable d'abord en tant qu'anglicisme, ensuite comme élément supplémentaire de l'appauvrissement de notre langue, puisqu'il remplace au moins tous les mots et expressions cités ci-dessus et gomme les nuances qui les distinguent.

Outre cela, cette traduction erronée est affectée de deux dérives. La première consiste à parler d'« autre alternative », alors que déjà le mot *alternative* est pris dans le sens d'« autre possibilité » et que la racine *alter* veut dire « autre » ; à l'anglicisme s'ajoute le pléonasme !

La deuxième dérive réside dans l'usage abusif de l'adjectif *alternatif* dans le sens de l'adjectif anglais *alternative*, que le *Dictionnaire de l'anglais contemporain* – Longman définit ainsi : « *qui peut être utilisé à la place d'autre chose* » ou « *différent de ce qui est traditionnel ou normal* ». Prenons un exemple : naguère, l'opération de l'appendicite exigeait l'ouverture d'une large boutonnière dans l'abdomen, alors qu'aujourd'hui la coelioscopie se pratique à travers deux petits trous. Le

jeune chirurgien qui parle couramment le franglais vous dira que « *la cœlioscopie est un mode opératoire alternatif...* »

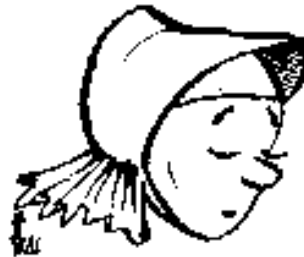
Le Larousse et le Littré ne parlent même pas de cette acception et définissent *alternatif* comme qualifiant des phénomènes périodiques ou des propositions de choix entre deux possibilités. Personnellement, né avant-guerre à l'ère du triomphe de l'électromécanique, je ne peux pas entendre cet adjectif sans évoquer le va-et-vient du piston, dans un moteur à vapeur ou à explosion, ou la sinusoïde du voltage d'un courant alternatif. Mais j'ai du mal à me représenter la sonde cœlioscopique de notre chirurgien allant et venant dans le ventre du pauvre patient.

Jacques POUJADE

TENDRE ET COQUIN

Câlin. Petit ou gros, il se doit d'être chaleureux. C'est qu'il dérive du normand *caliner*, qui signifiait jadis « se reposer à l'ombre pendant les grandes chaleurs ». Cette ombre-là ne devait pas refroidir toutes les ardeurs puisque le mot, outre l'accent circonflexe, a pris le sens caressant que l'on sait.

Béguin. Avant de désigner une amourette sans lendemain, il n'était que la coiffe des béguines, ces religieuses vivant en communauté sans prononcer de vœux. Mais de même que l'on se coiffe ou que l'on se toque de quelqu'un, il était fatal que l'on s'embéguinât !



Dorloter. Au même chapitre des étymologies tirées par les cheveux, rappelons que le *dor(e)lot* était autrefois une grosse boucle relevée sur le front. Le verbe, alors, signifiait « friser au fer ». Une manœuvre qui devait requérir bien des soins si l'on en juge par le sens que *dorloter* a pris depuis lors...

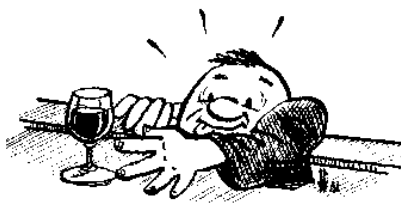
Bruno DEWAELE

C A N O N

Même si on peut remonter la trace sémantique jusqu'à l'akkadien, au punique et à l'hébreu, restons-en au grec KANÔN qui signifie « baguette droite », qu'on peut rapprocher de KANNA, « tuyau ». Le mot *canon* a été utilisé dans sa spécialité juridique administrative dans le sens de « redevance » et dans sa spécialité ecclésiastique pour le droit canon ou le canon de la messe. Le *canon* est un ensemble de règles. Quand le Vatican canonise un humain, il l'inscrit au catalogue des saints. Les fonctionnaires de l'évêché chargés du canon sont les *chanoines*, qu'en anglais on nomme *canons*.

Avec ce sens permanent de « rectitude », on emploie *canon* pour désigner le tube à envoyer les obus et les balles. Ce qui est bien se dit vulgairement *canon*. Une fille qui correspond aux normes de l'esthétique

est une *fille canon*. C'était aussi jadis une mesure de capacité pour le vin rouge. D'où *prendre un canon*. Les dérivés sont nombreux : *canette*, *canisse*, *cannelloni*, *cannabis*, *Canebière*, *canyon* (ou *cañon*), etc.



Bernie de TOURS

HISTOIRE D'APPART'

L'émission de télévision qui défraie aujourd'hui la chronique aura au moins eu un avantage : grâce aux plumitifs qui se sont acharnés à la louer ou à la démolir, la langue française s'est enrichie en quelques jours de nouveaux vocables : les *lofteux*, les *lofteurs*, l'*effet loft*, l'*après-loft*, la *loftlangue*, le *contenant maternant* (terminologie de la psychologue pour décrire le loft), le *beur bodybuildé* (le pauvre, il a été éliminé) ; la *télé-poubelle*, la *télé-réalité*, la *télé-trou de serrure*, la *fiction-réalité* (là, je cite M6) ; et les *télémateurs* qui font monter l'*audim@t* ! Et j'en oublie.

Élisabeth de LESPARDA

UN QUALIFICATIF UNIVERSEL

Avez-vous remarqué l'engouement qui a saisi depuis quelque temps les chroniqueurs et les milieux intellectuels pour l'emploi en toute occasion de l'adjectif *éligible* ? Voilà un mot qui a incontestablement fait florès et qui apparaît de plus en plus souvent dans les domaines les plus divers.

C'est ainsi que l'on a entendu parler de valeurs mobilières éligibles au PEA (Plan d'épargne en actions), ou au SRD (Service de règlement différé), de pays éligibles à la réduction de la dette, et même de logements éligibles à l'isolation phonique... Et voici que maintenant, à Neuilly-sur-Seine, les travaux de ravalement ne sont pas éligibles ! Irons-nous jusqu'à voir le faubourg Saint-Germain éligible à la dératisation ? Ce n'est pas impossible lorsque l'on sait que cet adjectif, dont la signification première est « qui remplit les conditions nécessaires pour faire l'objet d'un choix », est utilisé désormais au sens de « qui possède certains critères propres à un usage déterminé », ce qui serait plus simplement exprimé par le terme *conforme*.

Il a été jusqu'ici question d'entités « éligibles à un usage donné » ; voici qu'un nouveau glissement sémantique aboutit à employer le mot *éligible* dans l'absolu en lui attribuant le sens extensif de « remplissant certains critères ». Allons-nous en arriver bientôt, lorsqu'une eau remplira certains critères de pureté, limpidité, sapidité, à l'appeler « eau éligible » et non plus *eau potable* ?

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Pressuriser – Pressurer

Est-ce la vogue de la dérivation en *-iser* qui fait que, depuis quelque temps, le verbe *pressuriser*, terme technique qui ne s'applique qu'à des objets (*pressuriser un avion ou un véhicule spatial*), est parfois utilisé lorsqu'il s'agit de personnes : « *Vos cadres, vous les pressurisez ? Les contribuables en ont assez d'être pressurisés.* » Il fallait bien évidemment comprendre : *Vos cadres, vous les pressurez ? Les contribuables en ont assez d'être pressurés.*

* Numéro 132 (septembre 2000).

I N D E S C R I P T I B L E

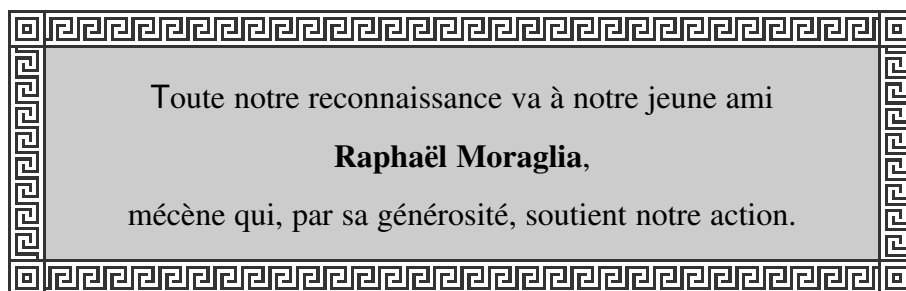
Le reportage est l'un des aspects les plus exaltants du métier de journaliste : on voit et on raconte. Alors, si vous entendez un confrère prendre des grands airs pour avancer doctement : « *L'ambiance est indescriptible* », protestez... Il est justement payé pour décrire.

À ce compte-là, aucune raison de renoncer aux *atmosphères indéfinissables*, aux *expressions indicibles*, aux *crimes innommables*, aux *agressions inqualifiables*, aux *noms étrangers imprononçables*... Ces formules me laisseraient presque sans voix.

Même si c'est difficile ? Surtout si c'est difficile ! Nous, journalistes, sommes mandatés pour définir, dire, nommer, qualifier, prononcer. Sinon, délectons-nous des *valeurs inappréciables*, des *pertes incalculables*, des *valeurs inestimables*... Régalons-nous avec les *sentiments incommunicables*, les *situations impensables*, les *attitudes inconcevables*.

Le nombre d'expressions est inouï. Remarquez, à mon tour, je suis saisi du démon puisque *inouï* signifie littéralement « qu'on n'a jamais entendu ». Si nous devons renoncer au bonheur de raconter, faisons nôtre la devise des Dupond et Dupont : « *Motus et bouche cousue.* » Ou saluons Pierre Dac qui trouvait que certains feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir. Et l'on s'engagerait dans un silence impénétrable – si l'expression n'était réservée aux seules voies du Seigneur.

Patrice LOUIS



À QUEL SAINT SE VOUER ?

On l'a assez répété, il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints. Le conseil vaut aussi pour l'orthographe : loin d'être toujours innocents, ces saints-là nous réservent même quelques diableries dont ils ont le secret.

La vertu cardinale des saints est l'humilité. Il ne sert de rien, quand vous les invoquez, de leur donner de la majuscule : les saints, c'est bien connu, restent de glace devant de telles flatteries. Ne tirez pas davantage prétexte de leur mission pacificatrice pour les gratifier d'un trait d'union, vous les offenseriez plus encore. Appelez-les donc, le plus simplement du monde, *saint Antoine* et *sainte Thérèse*, ils vous en sauront gré. Seul *Saint Louis* fait exception, le roi, chez lui, ayant pris le pas sur le saint : un exemple de plus de la dérive monarchique du pouvoir ! Ce n'est que lorsque le canonisé a donné son nom à un lieu – une envie qui démange beaucoup d'élus et pas seulement ceux dont nous parlons –, à une fête, à un ordre que majuscule et trait d'union s'imposent : *l'église Saint-Éloi*, *la Sainte-Cécile*, *l'ordre de Saint-Benoît*. Il est vrai qu'il s'agit là de dénominations humaines et que l'homme n'a que faire de l'humilité !

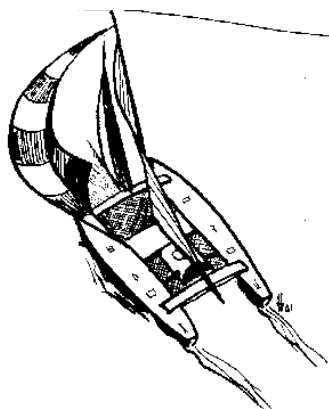


Ces précautions prises, il vous faudra encore vous défier des abréviations (*St*, *Ste*), lesquelles ne sont pas toujours en odeur... de sainteté : seuls les authentiques bienheureux y ont droit, tant pis pour Sainte-Beuve et Saint-Exupéry ! Attention, enfin, aux caprices du lexique : d'aucuns prônent *Saint-Esprit*, mais *Esprit saint*. Point d'autre recours, alors, que de se référer aux *Saintes Écritures*, nous voulons dire Larousse, Robert ou Hachette. Au choix : en dépit du contexte, il ne saurait être question pour nous d'entrer dans des querelles de chapelle...

Bruno DEWAELE

HELEN MAC ARTHUR EST-ELLE UNE « GRANDE MARINE » ?

On me rétorquera qu'il y a là de la provocation, puisqu'on peut dire, dans un langage plus noble qui n'est guère au goût du jour, *une grande*



navigatrice. Il n'en reste pas moins que les journalistes ont salué en Michel Desjoyeaux « un grand marin », tandis qu'Helen Mac Arthur devait se contenter d'être « un petit bout de femme formidable ». On comprend que les journalistes – tous masculins –, qui commentaient l'événement, en dépit de leur bonne volonté, et de l'ardeur politiquement correcte qu'ils manifestaient à faire l'éloge d'une femme, aient été embarrassés, puisqu'elle était la première à remporter une telle victoire.

Car le problème est bien là : comment désigner des femmes qui accèdent à des honneurs et à des fonctions jusqu'à présent réservés aux hommes ? Doit-on féminiser des mots auxquels la grammaire ne reconnaissait pas de féminin, et dire « la ministre », « la défenseure », « la professeure », « l'écrivaine » ?

M. Maurice Druon, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, a défendu l'emploi exclusif du masculin en se référant au latin. Mais il n'est pas exact de prétendre que la fonction exercée était neutre en latin, et que, la langue française ne possédant pas de neutre, le masculin en fait office. Quelques exemples, empruntés à la vie publique, suffisent à nous en convaincre :

- *Censura, ae, f.*, « la censure », fonction du *ensor*, m.
- *Consulatus, us, m.*, « le consulat », fonction du *consul*, m.
- *Principatus, us, m.*, « la dignité du *princeps* (m.) ».

À plus forte raison l'être humain qui exerce la fonction ne saurait-il, en aucun cas, être du genre neutre. Il est toujours masculin parce que les femmes n'ont pas de rôle dans la cité. Quelques rares exemples de noms

féminisés renvoient à des tâches subalternes : à *paedagogus*, m., « le pédagogue, celui qui accompagne les enfants à l'école », correspond *paedagoga*, f., qui, chez saint Jérôme, désigne « la gouvernante ».

C'est le travail accompli dans le cadre d'une fonction, le résultat, qui est du genre neutre : *iudex*, m., désigne « le juge » ; *iudicatus*, m., « la fonction de juge » ; *iudicium* (neutre), « le jugement ».

Si le seul argument qui ait été invoqué est irrecevable, nous devons nous résoudre à faire un choix entre le masculin et le féminin pour désigner des femmes qui exercent une fonction.

De nombreux noms féminins répondant à cette nécessité nous ont transmis un usage, une pratique habituelle, à laquelle nous pouvons nous référer. Ils nous renseignent sur les champs d'activité, modestes ou prestigieux qui, depuis des temps plus ou moins lointains, sont ouverts aux femmes : *une garde-barrière*, *une épicière*, *une agricultrice*, *une institutrice*, *une chanteuse*, *une artiste*, *une aviatrice*, *une navigatrice* et même *une Papesse Jeanne*. Depuis peu, *la générale*, *l'ambassadrice*, *la préfète* ne désignent plus l'épouse, préposée aux petits fours, de celui qui exerce la fonction de général, d'ambassadeur, ou de préfet.

Mais certaines femmes revendiquent le droit au masculin parce que la féminisation du nom correspondant à leur emploi est, ou leur semble – ce qui revient au même – dévalorisante : encore de nos jours, et bien qu'on en trouve de moins en moins, on parle d'une *petite couturière*, tandis qu'on s'extasie (là encore, de moins en moins) devant les modèles des *grands couturiers*. Comme le disait un célèbre linguiste, Ferdinand Brunot, dans un ouvrage, *La Pensée et la Langue*, qui date de 1922, de telles femmes « veulent porter tout crus des titres d'hommes ». C'est pour cette raison parfaitement honorable que des créations telles que *doctoresse*, *avocate*, ou *banquière*, ne sont pas toujours bien accueillies. Le terme de *doctoresse* semble aujourd'hui abandonné au profit du masculin.

Verra-t-on apparaître « une docteure » ? En effet, un autre courant se dessine, un deuxième âge du féminisme voit le jour, à partir du moment où les femmes ont mené à bien leur conquête, partagent un territoire jusqu'ici occupé par les hommes, et ne se définissent plus par rapport aux

hommes. Certaines d'entre elles veulent aujourd'hui être reconnues non plus comme dignes de s'intégrer au groupe prestigieux des hommes, mais comme capables d'occuper des fonctions sans référence aux compétences masculines. Elles désirent donc être « une ministre », « une défenseure des enfants », « une professeure », « une écrivaine », et cette prétention est source d'irritation et parfois de ridicule. Notons tout d'abord qu'il ne s'agit que d'une invention très limitée, puisqu'elle ne concerne que des mots isolés et ne menace pas la structure de la langue, le respect des règles qui permettent aux êtres humains de communiquer et de se comprendre, ce qui est la finalité du langage. Nous assistons chaque jour à des évolutions plus pernicieuses, relayées par les « médias », du type : « *le capitaine a échoué son bateau* », ou « *tel coureur automobile explose son moteur* ». On a toujours admis l'invention de nouveaux vocables lorsqu'ils correspon-daient à un besoin et qu'ils ne mettaient pas en danger la communication, ce qui est le cas. En outre, la féminisation d'un nom masculin se terminant par une consonne (défenseur, professeur, écrivain) grâce à l'adjonction d'un *e* muet n'a rien de répréhensible, et constitue même le processus le plus simple et le plus fréquemment utilisé (un aïeul, une aïeule ; un avocat, une avocate...). Enfin, l'emploi de *ministre* au féminin peut revendiquer une noble origine, puisqu'il existe déjà chez Racine, dans l'acception première du terme :

« *Dois-je prendre pour juge une troupe insolente
D'un fier usurpateur ministre violente ?* » (*Thébaïde* 460-1).

Il désigne ici, nous dit le *Dictionnaire de la langue française classique*, de Dubois et Lagane, « *celui ou celle qui accomplit une tâche au service de quelqu'un ou de quelque chose, un exécutant* ».

Il n'en demeure pas moins vrai que lorsque nous avons entendu parler d'« une ministre » pour la première fois (et même quelques autres), nous n'en avons pas cru nos oreilles. Car nos oreilles ont des préférences et des dégoûts, le plus souvent fondés sur l'usage, c'est-à-dire sur l'habitude. Après quelques mois durant lesquels la radio et la télévision, jour après jour, nous ont donné de « la ministre » matin, midi et soir, le choc initial s'est atténué. « La défenseure », qui avait provoqué une passe d'armes lors du conseil des ministres du 3 mai 2000, semble en sommeil. « La professeure » n'apparaît guère que dans les textes officiels : les étudiants

disent « la prof » et les médias affectionnent le terme d'*enseignant(e)*, laborieux participe présent qui écrase les hiérarchies et enlève tout prestige à la fonction. En revanche, « l'écrivaine » est toujours saluée par des éclats de rire, qui ne proviennent pas nécessairement de machos confirmés, bien que le refus de la féminisation des noms cache souvent un antiféminisme inavoué. Le terme d'« écrivaine » n'a pas encore trouvé droit de cité parce que le journal de 20 heures s'intéresse davantage aux ministres qu'aux écrivains, qu'ils soient mâles ou femelles. Nous restons donc sur notre impression première : l'« écrivaine », mot féminin formé sur le modèle parfaitement intégré de *châtelaine*, semble brandir l'étendard des suffragettes, dont personne ne se soucie de célébrer la mémoire, en ces temps si fertiles en commémorations.

Cet exemple nous conduit au cœur de la question. L'hostilité à laquelle se heurte la féminisation récemment entreprise de certains mots tient au fait qu'elle a été revendiquée par un petit groupe de femmes qui avaient le pouvoir de se faire entendre au plus haut niveau, et que ce nouvel usage a été imposé de façon brutale et systématique. Or, seuls les termes techniques, qui répondent à un besoin collectif et ne suscitent aucune passion, sont adoptés de cette façon : *internet, la toile, le « web »*... Quant au pouvoir créateur anonyme de la société, par lequel s'introduisent la plupart des mots nouveaux, même s'il lui arrive d'être discutable, il a le mérite de ne pas être autoritaire : ne le suivent que ceux qui se reconnaissent dans ses productions. Ce que l'on peut reprocher à l'actuelle féminisation des noms de fonctions, c'est de donner des gages à la pensée unique, simpliste et moralisatrice qui s'est emparée d'une société si désireuse de respecter les différences. Qu'on laisse aux gens le temps de s'adapter et la possibilité de choisir, sans les considérer comme suspects, qu'on laisse le temps de se constituer, s'il doit le faire, à l'usage, « *qui, dans le domaine du langage, détient le pouvoir de décision, le droit et la règle* », comme le disait le poète Horace.

Anne-Marie LATHIÈRE

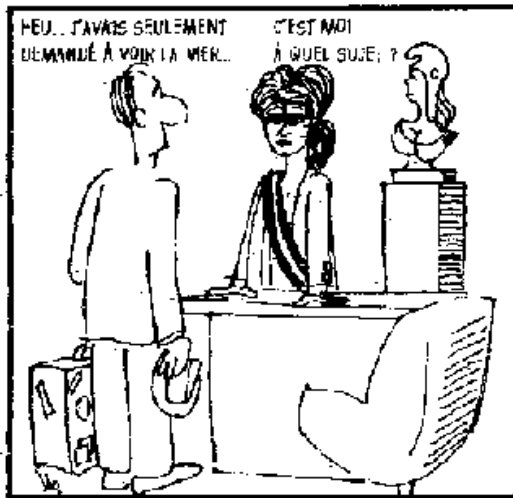
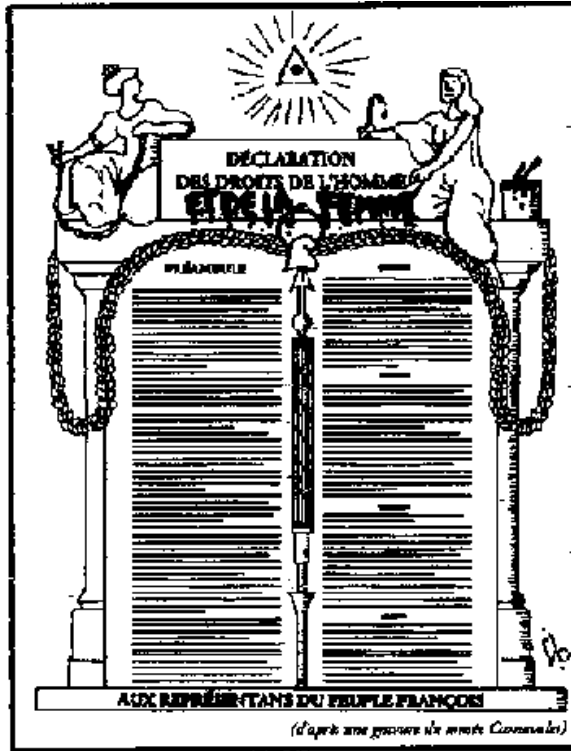
NDLR : Anne-Marie Lathière est maître de conférences à l'université de Poitiers.



ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR
Par Jean Brua

La féminisation au « mot-à-mot » du discours politique et médiatique est-elle, comme les premières nuances de rouille sur une structure métallique, un effet de l'air du temps ou, plus sournoisement, le signe – entre tant d'autres – d'une corrosion désastreuse pour le grand, clair et confortable édifice de la langue française ?

Dans l'un et l'autre cas, il est recommandé d'user du remède bien connu des « ménagères » et des « ménagers » : le décapant. En première application, ces trois illustrations par l'absurde de l'excès de zèle égalitariste des sexes.



LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *IR* : PARTICIPE PASSÉ EN *T*.

COUVRIR et ses composés **DÉCOUVRIR, REDÉCOUVRIR, RECOUVRIR** ; **OFFRIR** ; **OUVRIR** et ses composés **ENTROUVRIR, RENTROUVRIR, ROUVRIER** ; **SOUFFRIR**

Le participe passé est en *ert* : *couvert, offert, ouvert, souffert*. Au singulier du présent de l'indicatif et de l'impératif, ces verbes utilisent les désinences de la 1^{re} conjugaison : *je couvre, tu couvres, il couvre*. On retrouve cette particularité dans les verbes *cueillir* et ses composés, *défaillir, assaillir* et *tressaillir*.

MOURIR

Son radical subit une apophonie (changement de voyelle) aux formes dont la désinence est atone ; *ou* devient *eu* : *je meurs, que je meure*. On retrouve cette particularité dans d'autres verbes : *mouvoir, pouvoir, vouloir*. Le futur de l'indicatif et le présent du conditionnel redoublent le *r* du radical, car ils sont formés sur le futur ancien *je morrai* ; aujourd'hui : *je mourrai, je mourrais*. *Mourir* se conjugue avec l'auxiliaire *être*. On peut rencontrer ce verbe à la forme pronominale, mais seulement au présent et à l'imparfait de l'indicatif. Tout le monde connaît la célèbre phrase de Bossuet : « *Madame se meurt, Madame est morte*. » Il faut prendre garde à l'expression : *je meure si vous dites la vérité !*, et ne pas écrire « je meurs ». Ici, il s'agit d'une ellipse pour *que je meure...*

* *
*

Ainsi se termine la présentation des verbes de la 3^e conjugaison en *ir*, qui n'ont pas l'infixe *iss* au participe présent ; ils étaient au nombre de quatre-vingt-quinze.

Dans le prochain numéro, nous aborderons les verbes en *oir* ; ils sont au nombre de trente-huit.

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Se désopiler la rate.

Du latin *opilare* est né le verbe *opiler*, usité dans la langue médicale de l'ancien français avec le sens d'« obstruer ». C'est ainsi qu'Ambroise Paré écrit : « *Ces médicaments échauffent et opilent trop, dont les tumeurs sont rendues plus rebelles à suppuration.* » Ce verbe n'a survécu qu'en son contraire *désopiler* signifiant donc « déboucher, désobstruer », avec Molière disant : « ... *le purger, désopiler et évacuer par purgatifs...* » ; d'où aujourd'hui encore les usages suivants :

a) l'expression *se désopiler la rate*, c'est-à-dire débarrasser cet organe des humeurs noires dont on le croyait encombré et qui passaient pour engendrer la mélancolie. Ainsi imaginait-on céder la place à la gaieté et au rire.

b) l'adjectif *désopilant* au sens de « très drôle, très amusant, qui fait rire de bon cœur ». Exemple : « ... *on retrouvait toujours en lui le désopilant roublard qui fit offrir, un jour, au comte de Chambord, de se convertir publiquement au catholicisme si on le faisait marquis.* » (Léon Bloy.).

Il ne paraît pas inutile d'ajouter que, dérivé de *rate*, le verbe *dérater* signifie « priver de sa rate », car on croyait qu'en dératant un chien, on le rendait plus rapide à la course. Ne dit-on pas encore de nos jours : « courir comme un dératé » ?

Rire comme un bossu.

Faut-il que sa difformité le rende particulièrement gai pour que la locution familière *rire comme un bossu* signifie « rire à gorge déployée » ? En dépit de certains avis, je ne le crois pas, souscrivant, émise par Maurice Rat, à l'explication suivant laquelle l'expression considérée évoque la bosse qui, secouée par le rire, semble faire que son porteur se torde davantage, tressautant, comme l'écrit Banville :

« *de ce rire usité
Chez les mortels qu'afflige une gibbosité !* »

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)**RÉPÉTITION** (fin)

14. REDONDANCE n. f. (du latin *re-d-und-antia*, « surabondance »). Il s'agit d'une superfluité de mots ou d'expressions faisant double emploi. On parle plus volontiers du style redondant que de phrase redondante.

J'ai rencontré une femme jolie, belle, superbe, charmante. Les jeunes ajouteraient même *super, extra, géniale, terrible...*

N.B. La redondance est aussi un terme de linguistique, c'est une information obligatoire mais inutile, par exemple la présence de la lettre *u* après la lettre *q*.

STICHOMYTHIE n. f. ou **STICHOMACHIE** n. f. (du grec *STICHOS*, « vers », et *MUTHOS*, « parole » ou *MACHÊ*, « bataille »). Il s'agit d'un échange assez vif de répliques vers pour vers ou hémistiches pour hémistiches.

« – *Ce que je méritais, vous l'avez emporté.*

– *Qui l'a gagné sur vous l'avait mieux mérité.* » (Corneille.)

« – *Es-tu si las de vivre ?*

– *As-tu peur de mourir ?* » (Corneille.)

TRUISME n. m. (de l'anglais *true*, « vrai »). Il s'agit de l'énoncé d'une vérité aussi évidente que banale.

Un chat est un animal.

* *

*

Ainsi s'achève la présentation des figures d'élocution ou de diction, première partie du groupe des figures de mots. Dans les prochains fascicules, nous aborderons les figures de construction, deuxième partie du groupe des figures de mots.

Rappelons que les figures de style se divisent classiquement en deux groupes : les figures portant sur les mots et les figures portant sur l'expression ou figures de pensées. Les figures de mots se subdivisent elles-mêmes en figures d'élocution ou de diction, figures de construction et tropes.

Philippe LASSERRE

VERBES TRANSITIFS ET INTRANSITIFS

Parmi les innombrables mauvais traitements que l'on inflige à la grammaire, il en est un qui a tendance à s'imposer d'une manière de plus en plus tenace. Je veux parler de cette manie de donner une forme transitive à des verbes qui sont essentiellement intransitifs. Je rappelle le principe.

– **Intransitif**, le verbe se suffit à lui-même : *La pierre a ricoché, les étoiles scintillent, la poule gloussait, le ballon rebondit, nous dormions.* On ne peut pas ricocher, scintiller, glousser, rebondir, dormir quelque chose ou quelqu'un. Les verbes essentiellement intransitifs ne doivent donc jamais être suivis d'un complément d'objet. En revanche, on peut leur adjoindre un ou plusieurs compléments circonstanciels : *Le cheval galope le matin dans le pré* (respectivement : compléments circonstanciels de temps et de lieu).

– **Transitif indirect**, il exige qu'on interpose une préposition entre lui et l'objet de son action : *Tu pestais contre ton voisin, elle condescend à nous parler, ils ont réchappé de l'accident.* Il est suivi d'un complément d'objet indirect.

– **Transitif direct**, il admet qu'on désigne, directement, la personne ou la chose sur laquelle il exerce son effet : *Vous écoutez votre professeur, le boulanger pétrit la pâte, je déguste un dessert.* Il est suivi d'un complément d'objet direct. Les verbes transitifs directs sont les seuls qui puissent être mis à la voix passive : *Tous ses élèves admirent ce professeur --> Ce professeur est admiré par tous ses élèves.*

N.B. Les verbes transitifs peuvent être utilisés intransitivement : *Je parle* (intr.) – *Je parle ce dialecte* (tr. direct) – *Je parle à ma sœur* (tr. indirect).

Je m'arrêterai sur *débuter* et *démarrer*, dont on fait à l'heure actuelle une consommation immodérée, car non seulement on les affuble d'un complément d'objet auquel ils n'ont pas droit, puisqu'ils sont exclusivement intransitifs, mais on leur attribue un rôle qui n'est pas le leur en les utilisant, à tort, comme synonymes de *commencer*. Ce travers fut dénoncé avec d'autres dans un article signé Jacques Julliard, intitulé « Trois disparitions douloureuses », numéro 177, page 10 de notre revue.

Jacques PÉPIN

U N E C L A S S E R Ê V Ê E !

Voici les appréciations que j'eusse inscrites sur les carnets scolaires de quelques charmants enfants s'ils avaient été mes élèves...

Adam	N'a pas son pareil pour s'attirer des pépins.
Bach	Fréquente assidûment l'école buissonnière.
Beethoven	Connaît la musique mais fait la sourde oreille.
Bossuet	Ne tarit pas d'éloges sur ses anciens camarades.
Cambronne	Ici, n'a pas son mot à dire.
César	Pipe les dés avec ses carrés d'as.
Cléopâtre	Fourre son nez partout.
Cro-Magnon	Sans doute le premier à dégraisser le mammouth.
Descartes	Pense, mais ne suit pas.
Einstein	Passe pour le petit génie de la classe : tout est relatif.
Ève	Se croit tout permis à force de se prendre pour le nombril du monde.
François I ^{er}	Me fait perdre mon latin avec son franc-parler.
Guillotín	Celui-là n'a pas inventé le fil à couper le beurre.
Gutenberg	M'a fait la meilleure impression.
Hausmann	De Carrière en carrières, sa voie est tracée.
La Fayette	Amuse la galerie.
Le Nôtre	Ne s'intéresse qu'aux bandes dessinées.
Les frères Lumière	Se donnent en spectacle.
Mata Hari	Bien sous tous rapports.
Noé	Mène tout le monde en bateau.
Pascal	Son pari vaut bien une messe.
Pasteur	Fait enrager ses camarades.
Robespierre	A une fâcheuse tendance à couper la parole, sans ménagement.
Rouget de Lisle	Ce n'est pas en séchant les cours qu'il abreuvera nos sillons.
Sévigné	Prend tout à la lettre.
Villon	A la langue bien pendue.

Françoise FERMENTEL

DLF 200

COMPTE D'APOTHCIAIRE

Visant, par jeu, le comportement particulier de mon aimable pharmacienne, désespérément enlisée, l'autre jour, dans le calcul des sommes que je lui devais, je ne tardai pas à m'écrier pour être entendu de tous et ébaudir mon auditoire : « *Voilà bien ce qu'on appelle un compte d'apothicaire !... Mais, au fait, pourquoi une telle expression ?* »

À ma question répondit le silence embarrassé de l'officine et de ses trois blouses blanches jusqu'à ce que s'élevât la voix d'Argan, notre malade imaginaire, soliloquant :

« *Ce qui me plaît de monsieur Fleurant, mon apothicaire, c'est que ses parties sont toujours fort civiles. "Les entrailles de monsieur, trente sols." Oui ; mais, monsieur Fleurant, ce n'est pas tout que d'être civil, il faut être aussi raisonnable et ne pas écorcher les malades. Trente sols un lavement ! Je suis votre serviteur, je vous l'ai déjà dit. Vous ne me les avez mis dans les autres parties qu'à vingt sols, et vingt sols en langage d'apothicaire, c'est-à-dire dix sols...* »

Chacun aura ainsi compris qu'un compte ou mémoire d'apothicaire est celui sur lequel il y a beaucoup à rabattre. C'est que ce pharmacien d'antan profitait souvent, pour majorer ses prix, de l'ignorance du *profanum vulgus*, notamment dans le domaine des médecines.

Jean TRIBOUILLARD

MES SYMPATHIQUES CHAUSSURES

On ne peut plus aller chez un marchand de vêtements sans entendre : « Et cette veste, elle est sympa, non ? » « Et ce pantalon... avec la chemise bleue de l'étalage, ça fait un ensemble sympa ! » J'ai longtemps cherché le rapport qu'il pouvait y avoir entre les vêtements et le mot *sympathique* (« qui souffre avec »). J'ai enfin trouvé lorsque j'ai acheté une paire de chaussures dont l'une m'a donné une ampoule et l'autre m'a écorché la cheville. Je me suis dit en grimaçant de douleur que j'avais trouvé là une paire de chaussures vraiment sympa.

Christian HERSAN

DUELS ÉPISTOLAIRES

C'était sous le second Empire. Il y avait alors un publiciste nommé Victor Noir, « *bon garçon*, raconte Paul de Cassagnac, *mais lettré comme un marchand de marrons* ».

Un jour, il envoya à M. de Cassagnac une lettre de provocation, émaillée d'« *accidents grammaticaux* », autrement dit de fautes d'orthographe. Le député lui répondit par le billet suivant :

Monsieur,

Vous m'avez provoqué sans raisons plausibles. Donc, j'ai le choix des armes. Je choisis l'orthographe. Vous êtes mort !

Paul de Cassagnac

Un fait analogue au précédent s'est passé en Italie. Le rédacteur en chef d'un journal de Rome reçut un jour le billet suivant :

Monsieur,

On n'envoie pas de témoins à une canaille comme vous... Veuillez vous regarder comme souffleté par moi sur les deux joues, et soyez reconnaissant de ce que je ne me suis pas servi de ma canne pour vous châtier.

Le journaliste répondit aussitôt :

Incomparable adversaire,

Me conformant à votre demande, je vous remercie cordialement de m'avoir adressé deux calottes par écrit au lieu de coups.

Souffleté par lettre, je vous tire six coups de revolver dans la tête et vous tue par écrit. Regardez-vous comme un homme mort, lorsque vous aurez lu la dernière ligne de ce billet.

Je salue votre cadavre.

* *
*

Ces textes, extraits d'*Histoires de catéchisme à l'usage des catéchistes professionnels ou volontaires et des enfants des catéchismes**, illustrent le comportement que l'on doit avoir face au duel. L'ouvrage avait reçu le *nihil obstat* et l'*imprimatur* en décembre 1923.

Marie-Thérèse GABORIAUD

* Tome II, « Les devoirs à pratiquer », par E. Duplessy, chanoine de N.-D. de Paris (Tequi, 1947).

R A B A C H A R A B I A . . .

Bill était un espèce d'idiot. Avec lui c'était toujours la chronique d'un désastre annoncé... Malgré sa technologie il ratait tout. Il est vrai que, étant très ingambe, il boitait fort et ne pouvait monter en vélo. Mais cela ne l'empêchait pas de séduire les épouses et de décimer les couples. Au physique il était impressionnant, ayant grandi de quarante centimètres en une seule décade. Mr. le professeur Schmurtz a signalé ce cas.

Mais ce prétentieux tombait souvent en panne, comme une vieille loco manquant de carburant ou une fusée de combustible. Et ça lui donnait des complexes. Il le déclara dans un interview donné à un paparazzi, ajoutant qu'alors il s'achetait des automobiles jaunes rutilantes, qu'il pillait son frigidaire pour se goinfrer comme un chancre. Il en fit trop et on lui demanda de baisser le ton d'un octave... Finalement, Bill perdit son tant qu'à soi, devint schizophrénique et pédophile, à la grande surprise de ses parents qui l'avaient bien instruit, et de ses professeurs qui l'avaient bien éduqué. Sous les huées il s'enfuit chez les Hindous (d'Inde). Il fut contaminé pendant son périple. Défunt, il eut de très beaux obsèques, son corps fut étendu sur un cyclo-pousse tiré par des chevaux carapaçonnés et de soi-disantes vaches sacrées... Un tel destin était inenvisageable envers un tel idiot. L'amour dont il a bénéficié était sans doute occasionné par les phérhormones...

Serge LEBEL

P.-S. : Ce serait faire injure à nos savants collègues que de fournir le corrigé de ce texte insensé qu'ils corrigeront aussi bien eux-mêmes... Les barbarismes utilisés sont courants.

Les « barbares » visés ici sont les « grands » commentateurs de radio, télévision et presse écrite qui, depuis des décennies, continuent de faire les mêmes fautes, à croire que personne n'ose leur en faire l'observation : c'est le rabacharabia.

NDLR : L'auteur est lui-même journaliste.

LA MANIE DES ACCENTS CIRCONFLEXES

Au détour des lectures, tant dans les copies d'élèves que dans les publications diverses, je remarque de plus en plus l'emploi erroné de l'accent circonflexe.

L'imparfait du subjonctif étant quasiment inutilisé de nos jours, l'accent qui se trouve à la troisième personne du singulier est couramment reporté à la même place du passé simple. Par facétie, il m'arrive de mettre en marge de la phrase du type *il fût nommé...*, la mention « barrique ? », sans être certain que l'auteur de la faute comprendra le jeu de mots et l'humour.

En ce qui concerne le simple vocabulaire, pour s'en tenir à un seul exemple, le mot *cote* détient, je crois, la palme dans ce domaine. La *cotation en Bourse* ou une simple *cote d'altitude* se métamorphose au gré d'un accent (qui fait peut-être plus joli) en une pente plus ou moins raide selon l'imagination du lecteur averti, ravi, ou agacé, par les « situations » cocasses que cette erreur provoque ! Ainsi ce titre récent en gros caractères dans un quotidien régional :

TERMITES : CÔTE D'ALERTE

Jean SARRAMÉA

Suggestions.fr

- Si un pisse-copie est un auteur qui inonde de sa prose journaux et éditeurs, un « pisse-pub » pourrait qualifier un organisme qui inonde le public de publicité (pour traduire l'anglais *spam* et *spamming*).
- Si une *start-up* est une entreprise débutante dans le monde des nouvelles techniques, cette jeune pousse (terme peu évocateur) qui démarre en trombe, pourrait devenir une « trombeuse » (terme triste) ou, pourquoi pas, une « trombinette » (terme plus riant).

Jean-Paul BUFFELAN-LANORE

LE CID EN LANGUE VERTE

(« Le Comte », Roro-pête-sec)

Roro Eh Comte, j'ai à t'causer.
 « Le Comte » De quoi ?
 Roro D'mon paternel.
 « Le Comte » Qu'est-ce qu'il a donc, ton dabe ? C'est pas la varicelle ?
 Roro Il a qu'tu y as mis une avoinée c'morninge
 Et qu'ça y a pas plu rapport à son standinge.
 « Le Comte » Et alors ? C'est pour ça qu'y m'envoie son lardon ?
 Roro T'as d'viné. Y m'a chargé d'te rend' tes marrons.
 « Le Comte » Non mais, esgourdez ça, les mecs : Bébé me cherche !
 Des gnards gonflés commack, sans charres, y'en a pas lerche !
 Où on va si les mômes viennent vous chercher du suif ?
 Tiens, d'mon temps, pour moins qu'ça, on vous rectifiait l'pif !
 Allez, allez, gamin, un conseil : tu t'débines
 Et tu r'tournes jouer aux billes ou jaffer ta Blédine !!
 Roro Postillonne donc pas tant. Ça fait peuple et ça tache...
 On peut en caser une, maint'nant, Môssieur l'apache ?
 Mon paternel, parole, c'était pas une gonzesse
 Avant d'morfler dix piges pour un casse, à Gonesse...
 « Le Comte » C'est un cave, un locdu, une donneuse, ton daron,
 Et j'y ai fait becqueter ses ratiches bidon !!
 Roro Y'en avait pas deux comm' cézigue pour la castagne,
 Et les d'mi-sels comm' toi, qu'ont jamais connu l'bagne,
 Il les cassait en deux, ça faisait pas un pli !
 C'est c'qui va t'arriver pas plus tard qu'aujourd'hui !
 « Le Comte » Tu sais à qui tu causes, au moins ? Y'a pas maldonne ?
 Roro J'cause à un endoffé, un mec qui s'déballonne !!
 « Le Comte » Banco, p'tit gars ! Dommage...T'as plutôt une bonne bouille,
 Mais c'est pas ce lance-pierre que t'as là, dans ta fouille
 Qui va t'servir des masses contre mon Beretta !
(Il chope son feu en faux derche.)
 Roro Tâte un peu d'ce potage : c'est d'la part de Papa
(Il déballe son calibre fissa et défouraille.
Le Comte bloque les dragées en plein bocal
et va à dame, refroidi recta.)
 Roro *(seulâtre)* Ça, c'était du gâteau, mais y'a Chichi-Peau-d'Pêche
 Après un coup commack, c'est couru : elle me bêche...
(Il s'esbigne en loucedé.)

François THOUVENIN

CITATIONS POUR RIRE

Claude Gagnière a réalisé un Nouveau dictionnaire des citations qu'il a fait éditer par France Loisirs. La seconde édition de cet ouvrage comporte environ 3 000 citations couvrant 460 pages. Voici quelques-uns de mes textes préférés.

L'absence est à l'amour ce qu'est au feu le vent : il éteint le petit, il allume le grand. (Roger de Bussy-Rabutin.)

Les bavards sont ceux qui vous parlent des autres. Les raseurs sont ceux qui vous parlent d'eux-mêmes. Mais ceux qui vous parlent de vous sont de brillants causeurs. (Marcel Pagnol.)

La botanique est l'art de dessécher les plantes entre des feuilles de papier buvard et de les injurier en grec et en latin. (Jules Renard.)

Elle m'avait dit un jour : « Chéri, est-ce que tu savais qu'oroscope, idrogène, ipocrite et arpie ne sont pas dans le dictionnaire ? » (Sacha Guitry.)

Quand on ne connaît pas la première lettre d'un mot, il est extrêmement difficile de trouver sa signification dans le dictionnaire. (Erik Satie.)

*Il ne faut jamais faire de projets, surtout en ce qui concerne l'avenir.
(Alphonse Allais.)*

*Les rêves ont été créés pour qu'on ne s'ennuie pas pendant le sommeil.
(Pierre Dac.)*

Défiez-vous des mots sonores : rien n'est plus sonore que ce qui est creux. (Alphonse Karr.)

S'il fallait tolérer aux autres tout ce qu'on se permet à soi-même, la vie ne serait plus tenable. (Georges Courteline.)

Le tourisme est l'industrie qui consiste à transporter des gens qui seraient mieux chez eux, dans des endroits qui seraient mieux sans eux. (Jean Mistler.)

Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie, c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense. (Sacha Guitry.)

Claude KOCH

« ENGLISH USAGE »

C'est le sujet de la note, rédigée en anglais, envoyée par la direction de BNP Paribas qui impose l'utilisation de l'anglais pour les notes circulant au sein de sa Banque de financement et d'investissement (voir « Au Pilon ! », DLF n° 199). Notre administrateur, Philippe Lalanne-Berdouticq, par ailleurs client et actionnaire de BNP Paribas, n'a pas hésité (par une lettre du 21 mars) à faire part de sa stupeur et de sa réprobation à M. Michel Pébereau, son PDG. En voici les extraits les plus percutants :

« Une entreprise n'ajoute pas un franc [...] à ses bénéficiaires si elle croit bon d'abdiquer soit son style, soit sa langue.

[...] la vie économique internationale n'exige pas l'usage d'un seul canal linguistique, l'anglo-américain, [...] mais d'au moins quatre. Citons parmi ces quatre l'allemand, langue de nos premiers partenaires en Europe, l'espagnol aux 300 millions de locuteurs. [...]

Les auteurs du mémorandum ont-ils évalué la perception négative de combien de destinataires et de cadres francophones contraints de ne plus utiliser leur propre langue, même entre eux ? Et l'impact négatif d'une société française qui confond l'ouverture à autrui et le reniement de sa propre identité ?

L'un des plus éminents linguistes de notre temps, Claude Hagège, a un jour qualifié de criminel snobisme la tendance de telles et telles entreprises à abandonner le français pour l'anglais et jusqu'au cœur de notre pays. Snobisme, car une telle mode crée une ségrégation déplorable : aux initiés la sur-langue en vogue, aux attardés le dialecte local. [...] Snobisme criminel dans la mesure où l'abdication d'une langue qui sut exprimer mille années de civilisation porte un coup mortel à celle-ci.

Rendez, Monsieur, à vos cadres la liberté élémentaire de s'exprimer dans leur langue. »

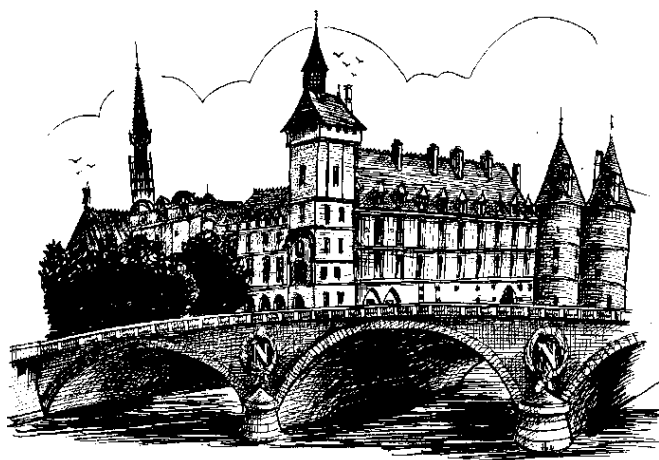
Philippe LALANNE-BERDOUSICQ

UNE HISTOIRE D'IRANIENNE

Je reçois la visite de ma petite-fille – en coup de vent comme toujours. Elle est emballée !

« Tu comprends, grand-père, j'ai passé une semaine formidable. Mes parents recevaient une jeune femme iranienne venue faire un stage à Paris. Comme elle avait du temps libre, et moi pas trop de travail à la faculté, je lui ai fait visiter Paris : le Quartier latin, la tour Eiffel, le Sacré-Cœur... C'était passionnant, et je l'ai beaucoup intéressée. Et puis, tu comprends, elle parlait mal le français, alors nous avons tout le temps parlé ANGLAIS. J'ai vachement amélioré MON anglais pendant ce temps-là ! » Là-dessus, elle s'envole vers ses activités habituelles.

Je reste coi en répétant sa dernière phrase : « J'ai vachement amélioré mon anglais ». Si les étrangers de passage à Paris se transforment en répétiteurs d'anglais, c'est le monde à l'envers ! On penserait plutôt qu'ils y apprendraient un peu de français ! Mais, ma petite-fille n'est-elle pas la première coupable ? Elle a amélioré SON anglais sans se soucier de sa langue maternelle. La stagiaire, si elle a rencontré (comme c'est probable) quelques personnes désirant elles aussi améliorer LEUR anglais, pourra dire en rentrant chez elle : « En France, c'est facile, tout le monde parle anglais ».



Ma petite-fille, dans son naïf égoïsme, n'a pas pensé qu'elle avait donné un coup de canif à notre chère langue. Il eût été préférable qu'elle profitât de ces visites touristiques pour montrer à son amie d'un jour que la France, outre de beaux monuments, avait une BELLE LANGUE.

Louis HOLSTEIN

NE PAS CONTRIBUER À LA DÉFIANCE...

Lors de la réunion du Cercle des journalistes, le 17 mai, Jean-Pierre Colignon, son président, remit un dossier aux participants. Nous en avons extrait le texte ci-dessous.

Seuls ceux et celles qui ne font rien ne se trompent jamais... C'est pourquoi il faut beaucoup pardonner à ceux qui travaillent dans la précipitation, dans la... « presse ». Présentateurs de journaux télévisés ou de bulletins d'informations, chroniqueurs intervenant en direct, journalistes et rédacteurs de la presse écrite... : tous ces professionnels œuvrent sous la pression de l'horloge, de la pendule, de l'heure du passage à l'antenne des publicités ou de l'horaire des trains et des avions.

Ces conditions de travail expliquent en grande partie les bévues plus ou moins graves, les fameuses « coquilles », les lapsus calami ou linguæ... ; bref, toutes les erreurs qui, si elles passent, font la joie des auteurs de bêtisiers et des pêcheurs de « perles ».

Chaque jour, les correcteurs, les réviseurs, les secrétaires de rédaction-réviseurs sauvent, en presse écrite, des milliers de fautes commises sur la forme comme sur le fond. Mais, comme ils ne sauraient être infaillibles et omniscients, des erreurs passent à travers le filtre !

La situation est plus critique, évidemment, quand personne n'exerce cette fonction de contrôle, ou bien quand le temps imparti ne permet pas la vérification normale de tous les textes.

À la radio ou à la télévision, l'idéal – utopique ? – serait de pouvoir vérifier avant diffusion à l'antenne les textes destinés à être lus sur papier ou sur prompteur.

« *Bévues plus ou moins graves* », disions-nous, car il est des erreurs graves, inadmissibles : celles qui aboutissent à des ambiguïtés, voire à une mauvaise transmission de l'information, à la déformation des propos et des faits. Qui peuvent même donner à penser aux lecteurs ou aux auditeurs et téléspectateurs que l'on manipule l'opinion publique, que l'on désinforme sciemment.

Les sondages publiés régulièrement reflètent constamment, même s'il y a des degrés entre presse écrite et presse audiovisuelle, une certaine méfiance – une défiance – des Français à l'égard des journalistes. Il serait navrant que cette opinion peu nuancée et paraissant injuste découlât en grande partie de bêtises dues à la méconnaissance du vocabulaire et de ses

nuances, à l'ignorance de l'orthographe d'usage et d'accord, à une mauvaise maîtrise de la ponctuation orale et écrite, etc. Bêtises qui, toutes, peuvent être la cause d'une déformation grave, répétons-le, de propos et de faits.

Faut-il rappeler aussi que, quelle que soit son éventuelle spécialisation, un journaliste digne de ce nom doit avoir la culture générale la plus étendue possible... ?

Amusantes, voire désopilantes, ou parfois surtout fâcheuses, voici quelques bévues prélevées sur les sottisiers qu'accumulent dans leur tête ou par écrit les correcteurs-réviseurs-secrétaires de rédaction. Certaines sont passées « toutes éditions », d'autres ont été corrigées à temps.

Nous ne mentionnerons, cela va de soi, ni les titres des journaux ou des chaînes, ni les noms des journalistes (qui d'ailleurs ne sont pas forcément responsables des bévues commises).

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

Bêtisier

Le fer de lance de l'équipe italienne tirait là sa salve d'honneur.

Devant cette victoire facile, les mauvaises langues ne resteront pas les pieds dans le même sabot.

Il sait pourtant bien qu'il faut crever l'abcès tant qu'il est chaud.

Certaines sont à faire dresser les cheveux sur la soupe.

Le maire a inondé les pompiers de compliments.

Le chef de corps des pompiers a essuyé le feu roulant des questions des élus de la région.

L'ancien bras droit du PDG refusa de plier le genou.

Un autre allait demeurer toute une semaine cloué au lit par un coup de couteau.

À force de lire, le critique littéraire a les yeux usés jusqu'à la corde.

Un vigile s'interposa, et les deux hommes en vinrent aux mains comme deux chiens enragés.

Lundi, en bordure de la zone industrielle, la police est intervenue au domicile d'un férocené.

Mais le « lion des Flandres » a vraiment couru l'étape à la hussarde.

DLF ET ALF PLAIDENT ET GAGNENT

Au cours de l'année 2000, les associations Défense de la langue française et Avenir de la langue française se sont constituées partie civile dans vingt-trois procès. Cet engagement a porté sur la protection des consommateurs, visée par l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi du 4 août 1994 : « *Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire.* » Il n'a été possible qu'à l'appui, pour chaque affaire, d'un procès-verbal, comme l'exige l'article 18 de la loi, dressé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les affaires ont concerné des produits variés. Les plus nombreuses, les produits alimentaires, pour un tiers ; les cosmétiques, pour un cinquième ; puis les produits informatiques, les jouets, les jeux vidéo, les textiles, etc.

Les infractions ont été relatives autant à la présentation des produits qu'à leur mode d'emploi ou notice d'utilisation.

Les langues en cause ont été l'anglais dans quasiment tous les cas, suivi loin derrière par les langues asiatiques (chinois, bengali...) et de manière marginale par les langues allemande, italienne et néerlandaise.



À l'exception de quelques procès-verbaux entachés de vices de procédure qui n'ont pas permis aux associations d'obtenir gain de cause, toutes les actions contentieuses ont abouti à des condamnations financières. Notre taux de réussite est de 85 %.

Même si l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi est fondamental, puisqu'il concerne la protection des consommateurs, on peut s'étonner qu'il soit le seul

à être véritablement appliqué, permettant ainsi aux associations de se constituer partie civile.

Dans les autres domaines de la loi où la constitution de partie civile des associations est reconnue (publicité, information du public, colloques, offres d'emploi), en l'absence de procès-verbaux constatant les infractions, les associations n'ont pas pu agir.

Une action de sensibilisation des agents habilités à dresser des procès-verbaux (officiers et agents de police judiciaire en plus de ceux de la DGCCRF en matière de publicité) est indispensable pour que la loi soit appliquée dans ces domaines et que les associations puissent ainsi contribuer à l'efficacité du texte législatif.

Jean-Claude AMBOISE

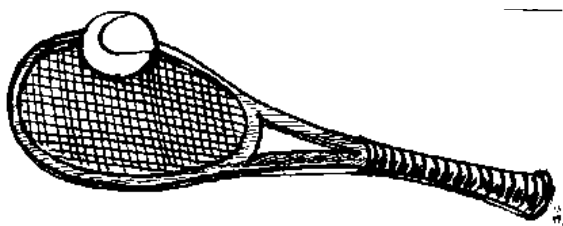
LE SCANDALE S'INSTALLE

Récidiviste... Relaps... L'Open de Paris persiste dans son « tout-anglais ». Depuis deux ans nous avons multiplié les démarches (voir *DLF*, n^{os} 193 et 196), reçu des réponses qui faisaient espérer... Aucun progrès. C'est ce que m'apprend l'observateur attentif de cette affaire, notre ami Henri Deniau.

Nous devons examiner sérieusement les mesures à prendre pour mettre fin à ce scandale.

Pierre-Louis MALLÉN

Cercle Pierre-de-Coubertin



UN ÉVÉNEMENT : *LES FRANÇAIS ET LEUR LANGUE EN 2001*

Le collectif d'associations – ALF, ASSELAF, DLF – avait publié en 1999 le premier rapport sur l'état de la langue française. Le rapport 2001 a été présenté à la presse le 14 juin à l'Assemblée nationale. Cette œuvre collective, coordonnée par l'association Le Droit de Comprendre, est le résultat de deux ans d'observation des réalités linguistiques face à la mondialisation et à son « anglophonisation » à marche forcée en France et dans les institutions internationales. Claude Duneton en a rédigé la préface, marquant en cela tout l'intérêt qu'il prête à ce travail.



Ce livre est étayé de faits précis rapportés par les militants des associations et sympathisants de notre cause, et notamment les membres de DLF qui ont bien voulu répondre à l'appel lancé dans cette revue en mars 2000 (n° 195). En huit chapitres, de la consommation aux institutions européennes en passant par l'enseignement, un panorama de l'état de la langue française est dressé sans concession. Tout en étant contrastée dans certains de ses aspects, la situation du français n'a fait qu'empirer en deux ans, dans l'indifférence relative de la majorité de la classe politique et des institutions publiques quand ce n'est pas avec les encouragements d'une partie de notre élite privée et publique.

Cet ouvrage, largement diffusé aux parlementaires et à la presse, a pour objectif de faire prendre conscience de la gravité de la situation et de donner un peu plus de force à notre cri d'alarme. Il offre à tous les adhérents et sympathisants une source de renseignements qui leur sera utile pour leur action militante, et dans leurs relations amicales et professionnelles.

Sa présentation sous forme d'un livre broché (180 p.) lui permet de trouver facilement sa place dans toutes les bibliothèques des francologues. Il est disponible au prix de 70 francs en librairie sous le titre *Les Français et leur langue en 2001* (sous-titré « Le Droit de Comprendre ») aux Éditions des Écrivains.

À titre exceptionnel, notre association offre aux adhérents et à leurs amis la possibilité de recevoir cet ouvrage pour la somme de 70 F, franco de port.

Marceau DÉCHAMPS
Marc FAVRE d'ÉCHALLENS

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN CHANSONNIER

J E A N A M A D O U

Le 28 mars, dans les salons de l'Institut, Jean Amadou, pour ses chroniques sur Europe 1, recevait le prix Richelieu 2001, décerné par notre association avec le soutien de la Délégation générale à la langue française et le mécénat des éditions Larousse. Voici le discours, vivement applaudi, de notre lauréat.

J'ai eu la chance de recevoir quelques prix, quelques récompenses honorifiques. À défaut de la modestie qui n'est pas, aux dires de mes amis, un trait majeur de mon caractère, mon scepticisme m'a toujours porté à penser que, peut-être, un autre aurait pu l'obtenir à ma place, sans qu'on crie au scandale. Pour ce prix Richelieu que vous m'offrez aujourd'hui, il n'en est pas de même. Non seulement je pense l'avoir complètement mérité, mais, ce qui eût été un scandale, c'est qu'on ne me l'attribuât pas. Il est vrai que j'ai été élevé dans le respect de la langue française par mon père. Cet homme, qui n'avait que son brevet élémentaire et qui fut employé des Postes, m'a donné le goût de la lecture qui est, je crois, le seul moyen de connaître toutes les facettes d'une langue, la façon dont elle a été pétrie par des auteurs différents. Hugo et Anatole France, Céline et Flaubert, Aragon et Racine utilisent la même langue, mais l'accommodent à leur façon, comme des cuisiniers offrent des plats différents avec les mêmes ingrédients. C'est en les goûtant qu'on se crée son propre goût... C'est à travers le style des autres qu'on finit par se forger le sien. Mon père m'a donc donné le goût de la lecture en me plongeant à douze ans dans Dumas... et lui-même a conservé cette boulimie jusqu'à sa mort, puisque à quatre-vingt-treize ans, quand il a disparu, il venait de terminer *Les Hommes de bonne volonté*, de Jules Romains, et attaquait Dostoïevski. Il m'a légué sa mémoire éléphantinesque... C'est un cadeau du ciel, je n'ai donc pas à m'en vanter. Il avait quatre-vingt-dix ans quand je lui ai téléphoné un jour : j'écrivais une chronique et je cherchais le nom des trois femmes sous-secrétaires d'État que Léon Blum avait prises dans son gouvernement en 1936... Je lui ai dit : « *Il y avait Irène Joliot-Curie... et les deux autres ?* » Les noms me sont arrivés sans même une seconde

d'hésitation : « *Suzanne Brunschvig, Suzanne Lacore* ». Peut-être m'a-t-il transmis aussi son sens de l'humour. Dans les années 50, je faisais mon service militaire en Allemagne et je lui ai écrit : « *J'étais hier à Donaueschingen et j'ai vu le Danube, qui n'est qu'un ruisseau... On a peine à imaginer que ce filet d'eau va devenir un immense fleuve à Bucarest...* » Il m'a répondu : « *Je m'aperçois que la guerre a changé beaucoup de choses... De mon temps, le Danube ne passait pas à Bucarest.* »

Je l'ai entendu ronchonner toute ma vie contre les « pallier à... », les « Untel a tiré les marrons du feu » pour désigner le bénéficiaire, et les « encablures qui faisaient plus de 200 mètres ». Dans ses dernières années, où il ne quittait guère son fauteuil, je l'ai toujours vu lire avec, à portée de sa main, son dictionnaire, dans lequel il plongeait dès qu'un mot lui posait problème. Ce prix Richelieu que vous me décernez aujourd'hui, il en a largement sa part, et je sais que, s'il me voit, il doit être heureux. Je crois qu'il en est de la langue comme d'une femme, le respect va de pair avec l'amour. C'est un délice de fin gourmet que de s'astreindre à trouver le mot juste, la tournure qui flatte l'œil ou l'oreille, et à respecter une concordance des temps que ceux qui ne l'emploient pas, par ignorance ou par paresse, traitent de pédantisme. Il est insupportable d'entendre dire : « Je ne savais pas que vous étiez si con », alors que : « Je ne savais pas que vous fussiez si con » n'est nullement choquant.

On comprend pourquoi la langue française a été pendant des siècles celle de la diplomatie : c'est parce que nos nuances permettaient toutes les interprétations. Une langue où *s'enquérir* n'est pas *s'informer*, un *blâme* n'est pas une *réprimande*... une *esquisse* n'est pas une *ébauche*, et où *renoncer* n'est pas *abandonner*. Nantis d'un tel véhicule de pensée, les diplomates s'en donnèrent à cœur joie en rédigeant des traités où chacun trouvait son compte. Les politiques aujourd'hui ne s'y sont pas trompés, qui savent dans leurs discours qu'*enseigner* n'est pas forcément *instruire*, et qu'hélas pour eux on peut *persuader* sans *convaincre*.

J'ajouterai que le fait d'avoir été comédien m'a également servi. À force de se frotter aux grands textes, on en acquiert le vernis. On a

moins peur d'un imparfait du subjonctif quand on a déclamé dans un cours d'art dramatique ces vers de Corneille où il a réussi l'exploit d'en fourrer deux sans les alourdir :

« *Si Chimène se plaint qu'il a tué son père,
Il ne l'eût jamais fait si je l'eusse pu faire.* »

J'ai toujours imaginé que, lorsque Corneille a écrit : « *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles* », il a posé sa plume et s'est dit : « Allez... la journée a été bien remplie, je peux m'offrir un coup de cidre sur la place du vieux marché », et, peut-être, il me plaît de le croire, et ce n'est pas Jean Dutourd qui me démentira, lorsque Hugo a écrit les quatre derniers vers de *Booz endormi**, il a pensé qu'il avait bien mérité d'aller faire un petit câlin à Juliette.

En me décernant ce prix, vous m'obligez à être encore plus attentif à respecter la langue française... Je n'en étais qu'un serviteur ! Vous m'élevez au rang d'ambassadeur. Je la défendrai donc avec obstination, et même, s'il le faut, je vous le promets, avec opiniâtreté.

* « *Immobile, ouvrant l'œil à moitié sous ses voiles,
Quel Dieu, quel moissonneur de l'éternel été
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette faucille d'or dans le champ des étoiles.* »

Jean Amadou est né en 1929, à Lons-le-Saunier.

Chansonnier, producteur et animateur d'émissions radiophoniques et télévisées (France Inter, Europe 1, Antenne 2 et TF1).

Journaliste pour France Inter et *L'Équipe* (Tour de France, Tournoi des cinq nations, Coupe d'Europe de football).

Dialoguiste de cinéma et de feuilletons pour la télévision : *Allo Béatrice* et *La Belle Anglaise*.

Œuvres :

Il était une mauvaise foi (1978) ; *Les yeux au fond de la France* (1984) ; *Heureux les convaincus* (1986) ; *Vive la reine* (1988) ; *Tout faux I, II et III* (en coll., 1990, 1991, 1992) ; *De quoi j'me mêle ?* (1998) ; *Vous n'êtes pas obligés de me croire* (2000) ; *Je m'en souviendrai de ce siècle* (2000).

NOUVELLES PUBLICATIONS

LA BATAILLE DES LANGUES EN EUROPE, d'Yvonne BOLLMANN

(Bartillat, 2001, 176 p., 95 F ; 14,48)



L'auteur, nous imposant dates et références pléthoriques, retrace la genèse de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, adoptée par les membres du Conseil de l'Europe en 1992, y compris la France, qui, sept ans plus tard, en déclarait certains articles contraires à sa Constitution. La France, avec sa conception non ethnique de la citoyenneté, serait la cible incontestable de la Charte, soutenue par l'Allemagne. En cas d'application de la Charte, l'auteur voit déjà la France mise au ban de l'Europe pour le traitement de ses minorités, l'État poursuivi en justice par lesdites minorités et... la mainmise de l'Allemagne sur « notre » Alsace !

Lassé par les arguments pesants, égaré dans les va-et-vient chronologiques, le lecteur finit par se désintéresser de la cause pourtant valablement défendue par Mme Bollmann.

Élisabeth de LEPARDA

LA POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, de Marie-Josée de SAINT ROBERT

(PUF, collection « Que Sais-Je ? », 2000, 128 p., 42 F ; 6,40)



L'État français est interventionniste en matière de langue ! Pour preuve, Du Bellay, l'ordonnance de Villers-Cotterêts, l'Académie française. L'auteur, linguiste et politologue, montre comment l'État, entre 1960 et 2000, soucieux de stopper l'appauvrissement du français et sa perte de prestige ici et ailleurs, a mis sur pied le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française ; puis, comment l'utilisation croissante et homogénéisante de l'anglais a donné lieu au vote de la loi Toubon de 1994. Des actions – pas toujours populaires – ont visé à moderniser la langue : rectification de l'orthographe, féminisation des titres, etc. Constat de l'auteur : si l'État a légiféré, les tribunaux n'ont pas reçu les moyens d'imposer le respect des lois. Et le français est devenu un domaine de conflits dans une société où le patriotisme linguistique reste bien tiède.

É. de L.



HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE, d'Henriette WALTER

(Robert Laffont, 2001, 364 p., 139 F ; 21,19)

Érudite mais ludique, Mme Walter nous narre l'histoire d'amour millénaire – par définition donc, faite d'attirance et d'interdits – entre le

français et l'anglais. Oui, au ^{xx}e siècle, l'anglais est devenu l'outil des communications internationales ! Mais n'oublions pas que les deux langues ont montré la même faculté à se répandre sur tous les continents ; qu'elles ont bénéficié de leurs innombrables échanges de cadeaux linguistiques réciproques, et que si l'anglais domine, c'est parce que, porteur dans son lexique d'une tradition latine, il est facilement adopté par les pays occidentaux. L'auteur illustre son analyse – claire et argumentée – de cartes, de quiz lexicaux, sémantiques ou étymologiques et de listes de « faux amis » ou de « très bons amis ». Un livre qui ne peut que séduire ceux d'entre nous qui croient passionnément qu'ils peuvent chérir l'anglais sans trahir le français.

É. de L.

Autre avis

Le récent livre d'Henriette Walter est aujourd'hui encensé par la plupart des médias. Il ne fait cependant pas l'unanimité, car on peut lui reprocher, face à l'anglais, une attitude « naïve » et défaitiste que ne justifie aucune considération théorique fondée. Rappelons également que Mme Walter a cru bon d'aller prêcher la « bonne » parole du renoncement aux Québécois, et qu'elle a été, faut-il le dire, assez mal reçue...

Denis GRIESMAR

Et pour combler les lacunes flagrantes de cet ouvrage, Denis Griesmar nous conseille vivement le livre d'un ancien professeur de linguistique à Paris XII :



LES ANGLICISMES. DANGER OU ENRICHISSEMENT POUR LA LANGUE FRANÇAISE ?, de **Maurice PERGNIER**
(PUF, 1989, 224 p., 186 F ; 28,36)

L'auteur y étudie les différentes catégories d'anglicismes du français contemporain et tente de cerner objectivement les contours de l'évolution de notre langue au contact de l'anglais.

« TU PARLES ! ? LE FRANÇAIS DANS TOUS SES ÉTATS

(Flammarion, 2000, 416 p., 90 F ; 13,72)

Contrairement à ce que suggère le titre quelque peu provocateur, ce volume n'est pas consacré exclusivement au français parlé, loin de là ! On lira avec intérêt ce livre élaboré pour l'exposition éponyme présentée à la fin de l'an 2000 à Bruxelles, Lyon, Dakar et Québec.

Ce recueil est composé de vingt-sept articles, accessibles au grand public, dont chacun correspond à une lettre de l'alphabet (avec l'@) : *a* comme *aujourd'hui*, *b* comme le *bon usage*, *c* comme une *crise du français*, etc.



L'ensemble est fort bien conçu. Chaque texte est suivi d'une courte bibliographie concernant le point traité. Présentés avec leurs titres et publications, les auteurs vivent en France ou dans des pays francophones.

Chacun d'eux traite un aspect de sa spécialité. Ainsi, le lecteur a le choix entre des sujets aussi variés que l'histoire de la langue, une définition de la/des Francophonie(s), la réforme de l'orthographe ; une évocation du français des régions, des nations, des techniques ou de l'internet ; plusieurs études sur le vocabulaire : noms propres, mots d'origine exotique, anglicismes, sans compter les remarques du directeur de la Banque de France sur les termes choisis pour la nouvelle monnaie... La liste n'est pas exhaustive.

À la diversité des sujets traités correspond une grande diversité de tons : certains auteurs se montrent sérieux, austères, techniques, d'autres se révèlent originaux, émouvants, voire lyriques. On constate que, si quelques-uns cultivent légèrement le paradoxe, tous témoignent de leur attachement à la langue française.

Le dernier article, modernité oblige « @ comme demain » sert de conclusion à l'ensemble : il s'agit d'un plaidoyer en faveur d'un français bien vivant, capable d'innovation, outil qui « permette à chaque francophone de conquérir ou de garantir sa dignité, économique et sociale autant que culturelle ».

Claudie BEAUJEU

UN POINT C'EST TOUT ! LA PONCTUATION EFFICACE,

de **Jean-Pierre Colignon**

(*Les Guides du CFPJ, diffusion Victoires Éditions, collection « En français dans le texte », 2001, 136 p., 80 F ; 12,20*).



Nous croyons tous savoir placer les virgules, points, points-virgules, deux-points, points d'exclamation, d'interrogation ou de suspension, guillemets, tirets, crochets et parenthèses, etc. Et pourtant... À lire le guide dont le chef du service correction du *Monde*, administrateur de DLF et président du Cercle des journalistes, nous propose une nouvelle édition, nous réapprenons ces règles de grammaire et nous découvrons toutes les finesses d'expression qu'engendre une bonne utilisation des signes de ponctuation. Un livre indispensable !

Guillemette MOUREN-VERRET

Avant d'en faire un compte rendu détaillé, signalons :

- *La loi Toubon et la défense de la langue française*, thèse de fin d'études que **Vanessa Poli**, adhérente de DLF, a récemment présentée à la faculté des lettres et de philosophie de l'université de Trente (Italie).